

Comité syndical DÉLIBÉRATIONS

Argentré
du Plessis
19 janvier 2021



SOMMAIRE



COMITÉ
SYNDICAL
19 janvier 2021

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°1

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR..... 4

RÉSEAU DE CHALEUR

Délibération n°2

CONVENTION DE VENTE DE CHALEUR À LA SOCIÉTÉ TOMADA... 6

GESTION DES DÉCHÈTERIES

Délibération n°3

MARCHÉ DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES :
ATTRIBUTION..... 8

Délibération n°4

MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS NON DANGEREUX, REPRISE DES
FÉRAILLES, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX
DIFFUS ISSUS DES DÉCHÈTERIES : ATTRIBUTION..... 12

Délibération n°5

CONVENTION À INTERVENIR : OCAD3E..... 16

FINANCES

Délibération n°6

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 18

Délibération n°7

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 : AUTORISATION D'ENGAGER ET
DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU
BUDGET 20

Délibération n°8

FINANCEMENT DU SERVICE : AVIS SUR LES DEMANDES DE SUPPRESSION
DES LEVÉES DE BACS ET OUVERTURES DU TAMBOUR SUITE À UN
DYSFONCTIONNEMENT 22

Délibération n°9

PARTENARIAT POUR LE RÉEMPLOI ENTRE LE SMICTOM ET PEV :
DEMANDE DE SUBVENTION 24

Délibération n°10

CONDITIONS D'ACCUEIL DES USAGERS NON SOUMIS À LA TEOM EN
DÉCHÈTERIE : APPLICATION DE LA REDEVANCE POUR LES APPORTS EN
DÉCHÈTERIES ET INSTAURATION D'UNE CONVENTION 27

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°11

ADOPTION DU RÉGLEMENT D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ : MISE EN
PLACE..... 31

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Janvier 2021
Date convocation : 08 Janvier 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Janvier 2021, s'est réuni, à ARGENTRE DU PLESSIS au Centre Culturel, le Mardi 19 Janvier deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	65
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Myriam MALECOT (RANNEE) – Mme Murielle FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – Mme Aurélie GAUDIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS*, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Yves LE GALL (DOMLOUP) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Murielle FERRE* (RETIERS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN, M. Nicolas JACQUES (MONTREUIL DES LANDES) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES).



COMITÉ SYNDICAL 19 JANVIER 2021

DELIBERATION N°01

(5.2: Fonctionnement des assemblées)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Adoption du règlement intérieur

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-8et L.5211-1 ;

Vu la loi du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts du SMICTOM Sud Est 35 ;

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale, le Comité Syndical établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Considérant l'installation du Comité Syndical en date du 23 Septembre 2020 ; considérant que le règlement intérieur de SMICTOM Sud Est 35 ne porte que sur des matières relevant du fonctionnement du comité syndical ;

M. LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE REGLEMENT INTERIEUR PROPOSE.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte le règlement intérieur tel que proposé,**
- **Charge le Président d'appliquer les modalités de cette délibération.**

Ce règlement entre en vigueur à compter de ce jour, Mardi 19 JANVIER 2021.

Présents : 59
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 59
Nombre de voix pour : 59
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom
Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Janvier 2021
Date convocation : 08 Janvier 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Janvier 2021, s'est réuni, à ARGENTRE DU PLESSIS au Centre Culturel, le Mardi 19 Janvier deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	65
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Myriam MALECOT (RANNEE) – Mme Murielle FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – Mme Aurélie GAUDIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS*, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Yves LE GALL (DOMLOUP) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Murielle FERRE* (RETIERS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN, M. Nicolas JACQUES (MONTREUIL DES LANDES) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES).



COMITÉ SYNDICAL 19 JANVIER 2021

DELIBERATION N°02 (1.4: Autres types de contrats)

OBJET : RESEAU DE CHALEUR URBAIN – Convention de vente de chaleur à la Société TOMADA

Le Président expose :

Considérant que l'énergie fatale injectée dans le Réseau de Chaleur Urbain est utilisée par la Société TOMADA, définissant les conditions de fourniture de chaleur à compter du 1^{er} décembre 2017 ;

Considérant que dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de chaleur, une première convention de fourniture de chaleur a été établie ;

Vu le terme de la convention, une nouvelle convention définissant les conditions de fourniture de chaleur est proposée ;

M. LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE CONVENTION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
Décide :**

- **D'adopter la convention telle que présentée,**
- **D'autoriser le Président à conclure et signer la convention à intervenir avec la Société TOMADA pour la fourniture de chaleur ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Présents : 64
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 64
Nombre de voix pour : 64
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom 14
Christian STEPHAN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 19 Janvier 2021

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Janvier 2021, s'est réuni, à ARGENTRE DU PLESSIS au Centre Culturel, le Mardi 19 Janvier deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	65
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Myriam MALECOT (RANNEE) – Mme Murielle FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – Mme Aurélie GAUDIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS*, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Yves LE GALL (DOMLOUP) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Murielle FERRE* (RETIERS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN, M. Nicolas JACQUES (MONTREUIL DES LANDES) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES).



COMITÉ SYNDICAL 19 JANVIER 2021

DELIBERATION N°03

(1.1: Marchés Publics)

OBJET : GESTION DES DECHETERIES – Marché de traitement des déchets issus des déchèteries : attribution

Le Président expose :

Vu le terme du marché actuel prévu au 31 mars 2021, un appel d'offres a été lancé pour le traitement des déchets issus des douze déchetteries du SMICTOM du Sud Est 35.

Durée du marché : Le marché est passé pour une durée de quinze mois.

PUBLICITE :

Procédure : Appel d'offres ouvert

Avis d'appel public paru en date du : 27/11/2020 (JO, BOAMP, et sur le site mégalis)

La date limite de réception des offres a été fixée au 4 Janvier 2021 à 12h.

Montant estimé du marché : 775 500 € HT

Le marché a été alloté :

Lot 1 : Valorisation des déchets tout venant « encombrants - rebuts » > 80 cm

Lot 2 : Valorisation des déchets ménagers et assimilés non dangereux tout venant « incinérables »

Lot 3 : Valorisation des déchets bois classe A et classe B

Lot 4 : Valorisation des déchets plâtre et placo-plâtre

Lot 5 : Valorisation des déchets polystyrène.

ANALYSE DES OFFRES :

La commission d'appel d'offres s'est réunie Vendredi 16/1/21 et Mardi 19/1/21, afin d'analyser les offres des candidats.

Deux sociétés ont été déposées des offres : SECHE ECO INDUSTRIE, et NETRA. Néanmoins, une seule offre a été déposée par lot. La Commission d'appel d'offres regrette l'absence de concurrence sur l'ensemble de la consultation. L'ensemble des offres reçues ont été déclarées recevables.

Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Les critères de jugement des offres classés par ordre décroissant sont les suivants :

- 1 Valeur technique de l'offre au regard des éléments détaillés dans le mémoire du candidat (50/100) :
- 2 Prix des prestations (50/100)

- **Lot 1 : Valorisation des déchets tout venant « encombrants - rebuts » > 80 cm**

NOTATION	SECHE
VALEUR TECHNIQUE (50)	45.00
VALEUR FINANCIERE (50)	50.00
NOTE GLOBALE (100)	95.00

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres constatant l'absence de concurrence, décide de déclarer le Lot 1 infructueux, l'offre anormalement haute étant inacceptable.

- **Lot 2 : Valorisation des déchets ménagers et assimilés non dangereux tout venant « incinérables »**

NOTATION	SECHE
VALEUR TECHNIQUE (50)	57.00
VALEUR FINANCIERE (50)	50.00
NOTE GLOBALE (100)	100.00

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres constatant l'absence de concurrence, décide de déclarer le Lot 2 infructueux, l'offre anormalement haute étant inacceptable.

- **Lot 3 : Valorisation des déchets bois classe A et classe B**

NOTATION	SECHE
VALEUR TECHNIQUE (50)	50.00
VALEUR FINANCIERE (50)	50.00
NOTE GLOBALE (100)	100.00

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres constatant l'absence de concurrence, décide de déclarer le Lot 3 infructueux, l'offre anormalement haute étant inacceptable.

Lot 4 : Valorisation des déchets plâtre et placo-plâtre

NOTATION	NETRA
VALEUR TECHNIQUE (50)	50.00
VALEUR FINANCIERE (50)	50.00
NOTE GLOBALE (100)	100.00

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société VEOLIA, offre techniquement et financièrement adaptée.

Lot 5 : Valorisation des déchets polystyrène.

NOTATION	NETRA
VALEUR TECHNIQUE (50)	50.00
VALEUR FINANCIERE (50)	50.00
NOTE GLOBALE (100)	100.00

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société VEOLIA, offre techniquement et financièrement adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA SIGNATURE DU MARCHE AVEC LES CANDIDATS RETENUS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'autoriser Le Président, ou son représentant à signer et notifier le marché avec la Société NETRA pour le lot 4- valorisation des déchets plâtre et placo-plâtre, pour un montant estimé à 14 250.00 € H.T, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.
- D'autoriser Le Président, ou son représentant à signer et notifier le marché avec la Société NETRA pour le lot 5- valorisation des déchets polystyrène, pour un montant estimé à 0.00 € H.T, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.

Présents : 65
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 65
Nombre de voix pour : 65
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
 smicrom
Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Janvier 2021
Date convocation : 08 Janvier 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Janvier 2021, s'est réuni, à ARGENTRE DU PLESSIS au Centre Culturel, le Mardi 19 Janvier deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	65
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Myriam MALECOT (RANNEE) – Mme Murielle FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – Mme Aurélie GAUDIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS*, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Yves LE GALL (DOMLOUP) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Murielle FERRE* (RETIERS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN, M. Nicolas JACQUES (MONTREUIL DES LANDES) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES).



COMITÉ SYNDICAL 19 JANVIER 2021

DELIBERATION N°04

(1.1: Marchés Publics)

OBJET : GESTION DES DECHETERIES - Marché de collecte des déchets non dangereux, reprise des ferrailles, collecte et traitement des déchets dangereux diffus issus des déchèteries : attribution

Le Président expose :

Vu le terme du marché actuel prévu au 31 mars 2021, un appel d'offres a été lancé pour :

- La collecte des déchets non dangereux,
- La reprise des ferrailles,
- La collecte et le traitement des déchets dangereux diffus.

Durée du marché : Le marché est passé pour une durée de 21 mois.

PUBLICITE :

Procédure : Appel d'offres ouvert

Avis d'appel public paru en date du : 27/11/20 (JOUE, BOAMP, et sur le site mégalis),

La date limite de réception des offres a été fixée au 4/01/21 à 12h.

Montant estimé du marché : 900 000€ HT

Le marché est un marché à bons de commande.

Le marché a été alloté :

Lot 1 : Mise à disposition de bennes ou contenants, transport et reprise des ferrailles issu des déchèteries

Lot 2 : Mise à disposition de bennes ou contenants, transport et reprise des déchets ménagers et assimilés non dangereux issu des déchèteries

Lot 3 : Mise à disposition de bennes ou contenants, transport et traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchèteries (DDS Hors REP Eco-DDS)

ANALYSE DES OFFRES :

La commission d'appel d'offres s'est réunie les Vendredi 16/1/21 et Mardi 19/1/21, afin d'analyser les offres des candidats.

Huit offres ont été déposées : Brangeon, GDE, Passenaud, Pradat, Seche Transport, Suez Environnement, Chimirec, Triadis.

L'ensemble des offres ont été déclarées recevables.

Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Les critères de jugement des offres classés par ordre décroissant sont les suivants :

- 1 Valeur technique de l'offre au regard des éléments détaillés dans le mémoire du candidat (40/100)
- 2 Performance en matière de protection de l'environnement appréciée au regard du matériel roulant choisi (5/100)
- 3 Prix des prestations (55/100)

- **Lot 1 : Mise à disposition de bennes ou contenants, transport et reprise des ferrailles issu des déchèteries**

NOTATION	BRANGEON	GDE	PASSENAUD	PRADAT
VALEUR TECHNIQUE (40)	39.00	38.00	37.00	37.00
VALEUR FINANCIERE (55)	6.46	41.29	55.00	28.62
PERFORMANCE (5)	5.00	5.00	5.00	2.50
NOTE GLOBALE (100)	50.46	84.29	97.00	68.12
CLASSEMENT	4	2	1	3

Au vu du rapport d'analyse des quatre offres, la Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société PASSENAUD, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

- **Lot 2 : Mise à disposition de bennes ou contenants, transport et reprise des déchets ménagers et assimilés non dangereux issu des déchèteries**

NOTATION	SECHE	SUEZ
VALEUR TECHNIQUE (40)	39.00	39.00
VALEUR FINANCIERE (55)	55.00	38.39
PERFORMANCE (5)	4.00	5.00
NOTE GLOBALE (100)	98.00	82.00
CLASSEMENT	1	2

Au vu du rapport d'analyse des deux offres, la Commission d'appel d'offres décide de déclarer le Lot 2 sans suite pour absence de besoin.

- **Lot 3 : Mise à disposition de bennes ou contenants, transport et traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchèteries (DDS Hors REP Eco-DDS)**

NOTATION	CHIMIREC	TRIADIS
VALEUR TECHNIQUE (40)	40.00	38.00
VALEUR FINANCIERE (55)	55.00	46.66
PERFORMANCE (5)	5.00	5.00
NOTE GLOBALE (100)	100.00	89.66
CLASSEMENT	1	2

Au vu du rapport d'analyse des deux offres, la Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société CHIMIREC, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA SIGNATURE DU MARCHE AVEC LES CANDIDATS RETENUS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'autoriser Le Président, ou son représentant, à signer et notifier le marché avec la Société PASSENAUD pour le lot 1- mise à disposition de bennes ou contenants, transport et reprise des ferrailles issu des déchèteries pour un montant estimé à - 278 250.00 € H.T, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.
- D'autoriser Le Président, ou son représentant à signer et notifier le marché avec la Société CHIMIREC pour le lot 3- mise à disposition de bennes ou contenants, transport et traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchèteries (DDS Hors REP Eco-DDS), pour un montant estimé à 141 750.00 € H.T, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.

Présents : 65
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 65
Nombre de voix pour : 65
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Janvier 2021
Date convocation : 08 Janvier 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Janvier 2021, s'est réuni, à ARGENTRE DU PLESSIS au Centre Culturel, le Mardi 19 Janvier deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	65
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Myriam MALECOT (RANNEE) – Mme Murielle FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – Mme Aurélie GAUDIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS*, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Yves LE GALL (DOMLOUP) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Murielle FERRE* (RETIERS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN, M. Nicolas JACQUES (MONTREUIL DES LANDES) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES).



COMITÉ SYNDICAL 19 JANVIER 2021

DELIBERATION N°05
(1.4: Autres types de Contrat)

OBJET : GESTION DES DECHETERIES – Convention à intervenir avec OCAD3E

Le Président expose :

Vu la directive 2002/95/CE du 27 janvier 2003 relative aux déchets électriques et électroniques,

Considérant qu'au terme de l'article R543-179 du Code de l'environnement, tous les producteurs, les distributeurs, les communes ou leurs groupements prennent toutes les mesures définies aux articles R143-180 et R143-181 pour réduire les quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques éliminés avec les déchets ménagers non triés et atteindre un niveau élevé de collecte séparée de ces déchets ;

Considérant qu'au terme de l'article R543-181 du Code de l'environnement, tous les producteurs doivent pouvoir ou contribuer à la collecte des déchets électriques et électroniques ménagers au prorata des équipements qu'ils mettent sur le marché ;

Considérant qu'afin de pouvoir répondre à cette obligation, OCAD3E a été créée et agréée par arrêté ministériel afin d'une part de percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets électriques et électroniques ménagers, et d'autre part de verser les soutiens aux collectivités territoriales ;

Considérant qu'afin de réduire les quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques éliminés avec les déchets ménagers non triés et atteindre un niveau élevé de collecte séparée de ces déchets, le Syndicat a décidé dès 2007 de mettre en place sur son territoire une collecte sélective via ses déchèteries ;

Considérant qu'afin de mettre en place la filière, le syndicat a signé une convention avec OCAD3E pour la mise en place de la filière et le versement des compensations financières ;

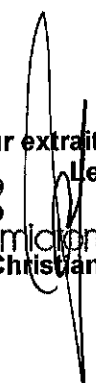
Considérant le terme de la convention prévu au 31.12.2020 ;

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CE PROJET DE CONVENTION

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
Décide :**

- **D'adopter la convention telle que présentée,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'OCAD3E ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Présents : 65
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 65
Nombre de voix pour : 65
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom
Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Janvier 2021
Date convocation : 08 Janvier 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Janvier 2021, s'est réuni, à ARGENTRE DU PLESSIS au Centre Culturel, le Mardi 19 Janvier deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	65
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Myriam MALECOT (RANNEE) – Mme Murielle FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – Mme Aurélie GAUDIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS*, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Yves LE GALL (DOMLOUP) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Murielle FERRE* (RETIERS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN, M. Nicolas JACQUES (MONTREUIL DES LANDES) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES).



COMITÉ SYNDICAL 19 JANVIER 2021

DELIBERATION N°06 (7.1: décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES – Débat d'orientations budgétaires

Le Président expose :

Après une présentation du rapport d'activités 2020 - présentation des actions menées, des tonnages collectés et valorisés par flux, le point a été fait sur le résultat attendu de l'exercice 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les perspectives budgétaires du SMICTOM du Sud Est ont ensuite été présentées.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.

Présents : 65
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 65
Nombre de voix pour : 65
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom
Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Janvier 2021
Date convocation : 08 Janvier 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Janvier 2021, s'est réuni, à ARGENTRE DU PLESSIS au Centre Culturel, le Mardi 19 Janvier deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	65
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Myriam MALECOT (RANNEE) – Mme Murielle FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – Mme Aurélie GAUDIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS*, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Yves LE GALL (DOMLOUP) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Murielle FERRE* (RETIERS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN, M. Nicolas JACQUES (MONTREUIL DES LANDES) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES).



COMITÉ SYNDICAL 19 JANVIER 2021

DELIBERATION N°07
(7.1: décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES – Dépenses d'investissement 2021 : autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits » ;

Considérant que le montant maximal de l'autorisation est calculé comme suit :

Dépenses réelles d'investissement 2020 BP+DM	2 806 318.69 €
Remboursement de la dette (BP 2020)	244 700.00 €
Total des crédits pris en compte	2 561 618.69 €
25% des crédits	640 404.67 €

Considérant les crédits anticipés à ouvrir au budget dans ce cadre afin d'assurer la continuité des actions ou faire face à des dépenses imprévues ou urgentes, le Comité Syndical est invité à autoriser l'affectation de crédits au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », chapitre 21 « Immobilisations corporelles », et au chapitre 23 « Immobilisations corporelles en cours » et l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement sur ces chapitres dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 640 404.67 €.

Ces crédits seront repris au budget 2021.

M. LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION D'AFFECTATION DE CREDITS A HAUTEUR DE 25% DU BUDGET 2020 DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET 2021.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte la proposition faite par le Président,**
- **Charge le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération, et l'autorise à signer tout document nécessaire à son application.**

Présents : 65
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 65
Nombre de voix pour : 65
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom
Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Janvier 2021
Date convocation : 08 Janvier 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Janvier 2021, s'est réuni, à ARGENTRE DU PLESSIS au Centre Culturel, le Mardi 19 Janvier deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	65
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Myriam MALECOT (RANNEE) – Mme Murielle FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – Mme Aurélie GAUDIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS*, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Yves LE GALL (DOMLOUP) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Murielle FERRE* (RETIERS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN, M. Nicolas JACQUES (MONTREUIL DES LANDES) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES).



COMITÉ SYNDICAL 19 JANVIER 2021

DELIBERATION N°08 (7.1: décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES – Financement du service : avis sur les demandes de suppression de levées de bacs et ouvertures de tambour suite à un dysfonctionnement

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Par délibération n°1 en date du 27 Juin 2015, le Comité syndical a voté la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative- TEOM-i selon le planning suivant :

- 2016 : Organisation de la mise en place
- 2017 : Communication et distribution des équipements auprès des usagers
- 2018 : Année de test à blanc
- 2019 : Démarrage effectif de la tarification incitative
- 2020 : 1^{er} Avis d'imposition intégrant la TEOMi

L'ensemble des foyers du territoire ont été équipés de nouveaux bacs pucés et badges d'accès aux bornes d'apport volontaire permettant la mise en place de la TEOMi. La comptabilisation des levées de bacs et ouvertures de tambours a commencé officiellement au 1^{er} janvier 2019.

Au cours de l'année 2020, quelques usagers ont souligné des levées de bacs ou ouvertures de tambours comptabilisées à tort.

Pour les usagers collectés en porte à porte, il s'agit souvent de bacs trop tassés non vidés complètement, ou de bacs situés sur les plateformes de regroupement collectés à tort.

Pour les usagers utilisant les bornes d'apports volontaires, il s'agit essentiellement de fermeture trop rapide du tambour ne permettant pas le dépôt ou partiellement, ou encore d'utilisation du badge pour décoincer la borne. Vous trouverez en annexe la liste des demandes formulées.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR L'ANNULATION DES LEVEES ET OUVERTURES DE TAMBOUR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

DECIDE :

- **D'émettre un avis favorable sur les demandes de suppression de levées de bacs et ouvertures de tambour suite à un dysfonctionnement,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à appliquer les modalités de la présente délibération et à signer tout document nécessaire à son exécution.**

Présents : 65
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 65
Nombre de voix pour : 65
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom
Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Janvier 2021
Date convocation : 08 Janvier 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Janvier 2021, s'est réuni, à ARGENTRE DU PLESSIS au Centre Culturel, le Mardi 19 Janvier deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	65
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Myriam MALECOT (RANNEE) – Mme Murielle FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – Mme Aurélie GAUDIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS*, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Yves LE GALL (DOMLOUP) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Murielle FERRE* (RETIERS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN, M. Nicolas JACQUES (MONTREUIL DES LANDES) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES).



COMITÉ SYNDICAL 19 JANVIER 2021

DELIBERATION N°09

(7.5: Subventions)

OBJET : FINANCES – Partenariat pour le réemploi entre le SMICTOM et Partage Entraide Vitréais : demande de subvention

M. Allain TESSIER, Vice-Président en charge du TER, expose :

Dans l'intérêt de mettre en œuvre des actions de solidarité, d'emploi d'insertion et de réduction des déchets correspondant à des préoccupations locales prioritaires sur le territoire, l'association PEV et le syndicat ont signé depuis plusieurs années une convention de partenariat pour le réemploi (enlèvement dans les déchèteries des objets encore utilisables donnés par les administrés).

En parallèle des conventions de partenariat, Partage Entraide Vitréais, associé à Entraide Récupération, a sollicité le renouvellement d'un concours financier pour 2020.

Leur volonté est de consolider le projet global et développer l'activité en améliorant le service aux collectivités et en diversifiant les prestations aux habitants, à savoir :

- Professionnaliser le management de l'organisation et développer la synergie des acteurs
- Faire face à l'augmentation du tonnage des produits collectés et développer le réemploi
- Rationaliser les méthodes de travail,
- Développer l'emploi local en combinant emplois pérennes et contrats aidés,

En 2019, une subvention de 8 000€ a été accordée sur ces bases :

- Versement dans un premier temps d'une subvention de 5 000€ à l'Association Partage Entraide Vitréais.
- Un complément de 3 000€ a été accordé sous couvert d'atteinte des objectifs suivants :
 - Débarrassage régulier des caissons « seconde vie » des déchèteries (lutte contre la saturation des sites de dépôt pour les usagers) selon un fréquentiel évolutif le cas échéant.
 - Etiquetage et Traçabilité (tonnage) des dons réalisés par les usagers, c'est-à-dire des objets récupérés par PEV dans les caissons « seconde vie »,
 - Atteinte des tonnages avoisinant les 130 T annuel d'évitement,
 - Objectif sécuritaire : Interventions sur site en priorité pendant les horaires de fermeture au public. En cas de pré-tri sur place, obligation de dépôt des objets et déchets refusés dans les bennes dédiées (respect du règlement de collecte du SMICTOM)

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2020 A PARTAGE ENTRAIDE VITREAIS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 8 000.00 €,
- D'autoriser Le Président, ou son représentant, à procéder au versement de la subvention au vu du bilan annuel, et à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 65
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 65
Nombre de voix pour : 65
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 19 Janvier 2021

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Janvier 2021, s'est réuni, à ARGENTRE DU PLESSIS au Centre Culturel, le Mardi 19 Janvier-deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	39	Nombre de délégués présents :	65
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUALT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Myriam MALECOT (RANNEE) – Mme Murielle FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – Mme Aurélie GAUDIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS*, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Yves LE GALL (DOMLOUP) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Murielle FERRE* (RETIERS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN, M. Nicolas JACQUES (MONTREUIL DES LANDES) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES).



COMITÉ SYNDICAL 19 JANVIER 2021

DELIBERATION N°10

(7.10: Divers)

OBJET : FINANCES – Conditions d'accueil des usagers non soumis à la TEOM en déchèterie : application de la redevance pour les apports en déchèterie et instauration d'une convention

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-13 ;

Vu l'article L. 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2333-78 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5214-16 et suivants, et R.2224-23 et suivants,

Vu l'article L. 2224-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 2224-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment le titre IV du livre V relatif aux déchets,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1521,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1522 bis ;

Vu le Code pénal et, notamment, les articles R. 632-1, R. 633-6 et R.644-2 et R. 635-8 ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et sa codification,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement et sa codification,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ses décrets d'application et leur codification,

Vu le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu le Règlement sanitaire départemental d'Ille-et-Vilaine arrêté le 8 octobre 1979 modifié,

Vu la délibération du Comité Syndical du Smictom Sud Est 35 en date du 15 décembre 2001, instaurant une redevance pour financer les apports des professionnels et établissements publics en déchèterie,

Vu la délibération n°6 du Comité syndical du Smictom Sud-Est 35 en date du 9 Novembre 2019 approuvant le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du Smictom Sud-Est 35,

Vu le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du Smictom Sud-Est 35,

Considérant que le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Sud-Est 35 assure la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés au sens des dispositions de l'article L. 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) pour les communautés de Vitré Communauté, Pays de la Roche aux Fées et Pays de Chateaugiron, soit 68 communes.

Considérant qu'à ce titre, le Smictom Sud-Est 35 a, en vertu des dispositions de l'article R. 2224-26 du CGCT, par arrêté motivé du Président du Smictom Sud-Est 35, fixé les conditions et modalités de collecte des différentes catégories de déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Considérant que, conformément à la possibilité offerte par l'article L.2333-78 du CGCT, le Smictom Sud-Est 35 a adopté, par délibération en date du 15 décembre 2001, l'instauration d'une redevance pour financer les apports des professionnels et établissements publics en déchèterie comme suit :

Matériaux facturés selon le volume apporté et le tarif défini annuellement = $m^3 \times \text{tarif au } m^3$

Considérant que le syndicat est sollicité par des usagers particuliers, disposant d'un foncier non bâti sur le territoire, mais exonérés de TEOM car non propriétaire de foncier bâti, pour obtenir un accès en déchèterie et pouvoir y déposer leurs déchets aux besoins ;

Considérant que, dans ces circonstances le Smictom Sud-Est 35 souhaite convenir, par la voie d'une convention, *d'une part*, des engagements réciproques entre ce dernier et ses usagers particuliers exonérés de TEOM, dans le cadre d'un accès aux déchèteries du territoire, ainsi que, *d'autre part*, des modalités d'application de la redevance ainsi instituée au titre des apports de déchets en déchèterie ;

Considérant que les objectifs de cette convention de gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers sont les suivants :

- Garantir un service de gestion des déchèteries du SMICTOM Sud Est 35 de qualité, performant, simple et écologique ;
- Sensibiliser les particuliers à la nécessité de réduire leur production de déchets et à trier et valoriser le maximum de produits,
- Contribuer à la préservation de l'environnement et à la propreté et la salubrité du territoire ;
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte, du traitement des déchets ménagers et des agents en charge du nettoyage de la voirie ; Garantir le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés par l'instauration d'une redevance spéciale appliquée de manière équitable entre les usagers et dans les conditions de l'article L. 2333-78 du CGCT ;
- Clarifier et synthétiser les droits et les obligations des particuliers et du Smictom Sud-Est 35 en matière de collecte des déchets ménagers dans un unique document contractuel.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR L'APPLICATION DE LA REDEVANCE POUR LES APPORTS EN DECHETERIE AUX USAGERS D'UN FONCIER NON BATI SUR LE TERRITOIRE POUR OBTENIR UN ACCES EN DECHETERIE ET Y DEPOSER LEURS DECHETS AUX BESOINS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'appliquer la redevance pour les apports en déchèterie aux usagers d'un foncier non bâti sur le territoire, mais exonérés de TEOM car non propriétaire de foncier bâti, pour obtenir un accès en déchèterie et pouvoir y déposer leurs déchets aux besoins**
- **D'instaurer une convention fixant les modalités ainsi que les droits et obligations réciproques des parties dans la gestion des déchets ménagers sur le territoire du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Sud-Est 35**
- **D'autoriser le Président à conclure et signer cette convention avec chaque usager concerné et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa conclusion.**

Présents : 65
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 65
Nombre de voix pour : 65
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
 smictom
Christian STEPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Janvier 2021
Date convocation : 08 Janvier 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Janvier 2021, s'est réuni, à ARGENTRE DU PLESSIS au Centre Culturel, le Mardi 19 Janvier deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	65
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Myriam MALECOT (RANNEE) – Mme Murielle FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – Mme Aurélie GAUDIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS*, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Yves LE GALL (DOMLOUP) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Annick HORTANCE* (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT* (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Franck ORRIERE* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Murielle FERRE* (RETIERS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN, M. Nicolas JACQUES (MONTREUIL DES LANDES) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES).



COMITÉ SYNDICAL 19 JANVIER 2021

DELIBERATION N°011

(4.1 Personnel titulaire et stagiaire)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Adoption ^{Règlement} d'hygiène et de sécurité : mise en place

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que l'employeur est tenu d'assurer des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver la santé et l'intégrité physique de ses agents durant leur travail ;

M. LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE REGLEMENT D'HYGIENE ET DE SECURITE PROPOSE.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte le règlement d'hygiène et de sécurité tel que proposé,**
- **Charge le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération, et l'autorise à signer tout document nécessaire à son application.**

Présents : 65
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 65
Nombre de voix pour : 65
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom
Christian STEPHAN

Comité syndical DÉLIBÉRATIONS

Châteaubourg
9 mars 2021



SOMMAIRE



COMITÉ SYNDICAL

9 mars 2021

FINANCES

Délibération n°1

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 4

Délibération n°2

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 6

Délibération n°3

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 8

Délibération n°4

OUVERTURE D'AUTORISATION DE PROGRAMME 10

Délibération n°5

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 12

Délibération n°6

TER : SUBVENTION VERSÉES AUX ASSOCIATIONS 15

Délibération n°7

RÉGIE DE RECETTE - MODIFICATION DE L'ACTE DE CRÉATION 18

GESTION DES DÉCHÈTERIES

Délibération n°8

MARCHÉ DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES :
AVENANTS À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ SÈCHE ECO INDUSTRIE
20

Délibération n°9

MARCHÉ DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS ISSUS DES
DÉCHÈTERIES : AVENANTS À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ SÈCHÉ
TRANSPORT 22

TRAITEMENT

Délibération n°10

SYNDICAT DE TRAITEMENT : MODIFICATIONS DES STATUTS 24

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°11

DÉLIBÉRATION INSTAURANT LES INDÉMNITÉS HORAIRES POUR
TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - PRÉCISIONS 26

Délibération n°12

CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE CORDONNATEUR
DÉCHÈTERIE : VALIDATION DU CADRE EMPLOI 29

TER

Délibération n°13

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LE BON DÉBARRAS - CONVENTION À
INTERVENIR 31

Délibération n°14

ACTION D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES SALLES DE SPORT (FICHE
2) CONVENTION À INTERVENIR 33

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 09 mars 2021

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).



COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021

DELIBERATION N°1
(7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Vote du compte de gestion 2020

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et 31 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION DRESSE, POUR L'EXERCICE 2020 PAR LE TRESORIER, N'APPELLANT NI OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.

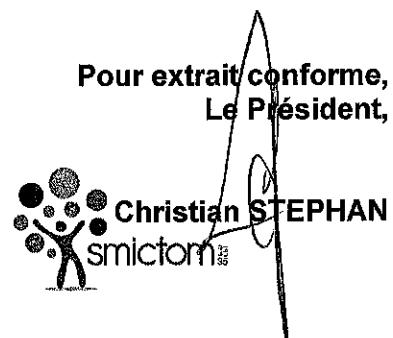
Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN
smictom 44

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 09 mars 2021

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).



COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021

DELIBERATION N°2 (7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 ;

Vu le budget primitif 2020 voté par délibération N°4 du Comité Syndical en date du 29 Février 2020 ;

LE SMICTOM, REUNI EN COMITE SYNDICAL LE MARDI 09 MARS, A 18 H 15 DELIBERANT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DRESSE PAR MONSIEUR CHRISTIAN STEPHAN, PRESIDENT,

- Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- Après avoir pris connaissance du projet du Compte Administratif 2020,

**En l'absence du Président,
à l'unanimité des membres présents,**

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel présente :

- 1) un excédent de fonctionnement de clôture de 2 382 719.34 €**
- 2) un excédent d'investissement de clôture de 1 948 883.92 €**

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre, sont les signatures.

Présents : 54
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 54
Nombre de voix pour : 54
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 09 mars 2021

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).



COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021

DELIBERATION N°3
(7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Affectation des résultats 2020

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2311.5 relatifs à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires, et notamment des résultats 2020 :

Excédent global de fonctionnement 2020 de 2 382 719.34 €,

Excédent global d'investissement 2020 de 1 948 883.92 €,

Après différentes propositions d'orientations budgétaires ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

à l'unanimité des membres présents,

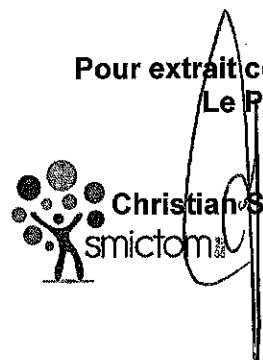
DECIDE,

- d'affecter les résultats financiers du compte administratif 2020, comme suit :

- Constater un excédent de fonctionnement 2 382 719.34 € à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2021 du budget primitif.**
- Constater un excédent d'investissement de 1 948 883.92€ à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur l'exercice 2021 du budget primitif.**

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN
smictom

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 09 mars 2021

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).

**COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021****DELIBERATION N°4**
(7.1 : décisions budgétaires)**OBJET : FINANCES : Ouverture d'autorisation de programme**

Le Président expose :

En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

En application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Comité syndical lors de l'adoption du budget primitif.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Elle est établie à la fois en dépenses et en recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées au projet.

Le recours au dispositif des autorisations de programme permet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices,
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice,
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- D'avoir de meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets.

Une autorisation de programme est présentée au vote :

Numéro	Intitulé	Montant	Crédit de paiement	Echéancier	
			proposé au vote	2022	2023
1	Valoparc de Janzé	1 200 000,00	600 000,00	600 000,00	-

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR L'AUTORISATION DE PROGRAMME PROPOSEE

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

- Vote la mise en place de l'autorisation de programme proposée pour le Valoparc de Janzé,
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 mars 2021**

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).



COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021

DELIBERATION N°5
(7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2021

Le Président expose :

Vu l'article L.1612-20 du code général des collectivités territoriales relatifs aux finances intercommunales,

Vu les articles L.2311-1 à L.2343-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Vu l'affectation des résultats 2020 décidée,

Vu le projet de budget primitif 2021 présenté,

Le Comité Syndical,

- après avoir pris connaissance des documents budgétaires,
- après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

DECIDE,

- **De voter les crédits au chapitre en section d'investissement comme en section de fonctionnement**
- **De valider le budget primitif 2021**
- **De fixer les tarifs TEOMi pour le calcul de la part incitative de l'année 2021 comme suit :**

Volume du bac ou tambour	Tarif de la levée
Tarif dépôt AV tambour 45l,	0.59 €
Tarif dépôt AV tambour 60l	0.79 €
Tarif dépôt AV tambour 80l	1.05 €
Tarif dépôt AV tambour 110l	1.44 €
Tarif levée du bac de 80 litres	1.68 €
Tarif levée du bac de 120 litres	2.52 €
Tarif levée du bac de 180 litres	3.78 €
Tarif levée du bac de 240 litres	5.04 €
Tarif levée du bac de 360 litres	7.56 €
Tarif levée du bac de 660 litres	13.86 €

- **De fixer les participations communautaires pour l'année 2021, comme suit :**

- pour la part fixe en fonction des valeurs locatives de chaque communauté adhérente au Syndicat que sont, Pays de Châteaugiron Communauté, Roche aux Fées Communauté, ainsi que la Communauté d'agglomération Vitré Communauté,
- pour la part variable selon le montant calculé pour chaque adhérent correspondant au nombre de présentations de bacs et d'ouvertures de bornes d'apports volontaires 2020 multiplié par le tarif applicable en 2021.

Adhérents	Valeur locative 2021	Evolution (N-1)	Taux proposé	Part fixe 2021	Variation (N-1)
VITRE COMMUNAUTE	66 533 796	1,79%	6,41%	4 264 816,32	1,79%
PAYS CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	24 413 223	1,95%	6,41%	1 564 887,59	1,95%
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	21 771 759	1,20%	6,41%	1 395 569,75	1,20%
Total	112 718 778	1,71%		7 225 273,67	1,71%

Adhérents	Part fixe 2021	Part variable estimée 2021	% part variable	Produit appelé global	Var. (N-1)
VITRE COMMUNAUTE	4 264 816,32	2 261 512,89	35%	6 526 329,21	1,26%
PAYS CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	1 564 887,59	794 363,35	34%	2 359 250,94	2,20%
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	1 395 569,75	676 302,06	33%	2 071 871,81	0,36%
Total	7 225 273,67	3 732 178,30	34%	10 957 451,97	1,29%
Evolution en valeur				139 208,85	

Au registre, sont les signatures.

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 09 mars 2021

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).



COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021

DELIBERATION N°6

(7.5: subventions)

OBJET : FINANCES : TER - Subventions versées aux associations

M. Allain TESSIER, Vice-Président en charge du TER, expose :

Le SMICTOM SUD EST 35 s'est engagé en novembre 2009 avec l'ADEME, dans un programme de prévention des déchets, désormais Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage visant à réduire la production de déchets sur le territoire, ainsi que la baisse de leur nocivité.

Dans ce cadre le syndicat soutient depuis 2012, chaque année un certain nombre d'actions portées par les associations locales et qui participeront à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets.

Les dossiers de demande devaient être adressés au Syndicat pour le 26 Février 2021.

Six dossiers de demande de subvention ont été reçus et analysés.

Au vu des demandes et après analyse des dossiers, il est proposé d'attribuer les subventions à l'ensemble des associations.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR CETTE PROPOSITION DE SUBVENTIONS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter les propositions faites pour l'attribution des subventions,**
- **D'autoriser le Président à verser les subventions suivantes aux associations pour un montant global de 1 249.29 € :**

Association	Commune	Action	Montant devis-facture	Montant de la subvention
OGEF du Sacré cœur	Brie	Achat de gobelets réutilisables	342 €	342 €
ACVP Chatillon en Vendelais	Chatillon en vendelais	Achat de gobelets réutilisables	344,57 €	344,57 €
APEL école privée de Le Pertre	Le Pertre	Achat de gobelets réutilisables	648 €	648 €
APPEL école Erbrée	Erbrée	Achat de gobelets réutilisables	288 €	288 €
Mission locale Vitré	Vitré	Achat de gobelets réutilisables	324 €	324 €
APE Servon sur vilaine	Servon sur Vilaine	Achat de gobelets réutilisables	768,8 €	768,8 €



D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 16/03/2021
Reçu en préfecture le 16/03/2021
Affiché le
ID : 035-253500953-20210309-CS06_MARS2021-DE

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

smictom^{du sud-est}

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 09 mars 2021

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).



COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021

DELIBERATION N°7

(7.10 : divers)

OBJET : FINANCES : Régie de recettes – modification de l'acte de création

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1617-1 et R.1617-18,

Vu la délibération n°10 du Comité syndical en date du 10 Mai 2010 créant une régie de recettes,

Afin de prendre en compte les nouvelles directives de la Direction générale des Finances publiques en matière de gestion des régies de recettes (fin du paiement en numéraire, obligation d'ouverture d'un compte de dépôt de fonds), il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes :

« Article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : chèque

2° : carte bancaire »

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte la modification de l'acte de création de la régie de recettes,**
- **Autorise le Président à ouvrir un compte de dépôt de fonds, à engager toutes les démarches nécessaires, et à signer tous documents s'y rapportant**

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 09 mars 2021

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).

**COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021****DELIBERATION N°8**

(1.1: Marchés Publics)

**OBJET : GESTION DES DECHETERIES : Marché de traitement des déchets
issus des déchèteries : Avenants à intervenir avec la Société SECHE ECO
INDUSTRIE**

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge de de la gestion et de l'organisation des déchèteries expose :

Vu le terme du marché actuel prévu au 31 mars 2021, un appel d'offres a été lancé pour le traitement des déchets issus des douze déchetteries du SMICTOM du Sud Est 35 :

Lot 1 : Valorisation des déchets tout venant « encombrants - rebuts » > 80 cm

Lot 2 : Valorisation des déchets ménagers et assimilés non dangereux tout venant « incinérables »

Lot 3 : Valorisation des déchets bois classe A et classe B

Lot 4 : Valorisation des déchets plâtre et placo-plâtre

Lot 5 : Valorisation des déchets polystyrène.

Au vu du résultat de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres a décidé de déclarer les lots 1, et 2 et 3 infructueux, les offres anormalement hautes étant inacceptables.

Dans l'attente du lancement d'un nouvel appel d'offres, le syndicat s'est rapproché du titulaire actuel, la Société SECHE ECO-INDUSTRIE afin de prolonger le marché jusqu'au 30.09.21.

Les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant à intervenir sur les lots 1 et 3.

LOTS	Montant du marché sur cinq ans	Impact de l'avenant en euros	% du marché
Encombrant	1 551 500 €	410 000 €	26%
Bois	601 185 €	144 000 €	24%

Considérant l'avis de la Commission d'appel d'offres invitée à se prononcer sur les projets d'avenants à intervenir avec la Société SECHE ECO INDUSTRIE lors de sa réunion fixée au Mardi 9 Mars à 17h.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA SIGNATURES DES AVENANTS

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter les avenants tels que présentés,**
- **D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer les avenants à intervenir au marché de traitement des déchets issus des déchèteries avec la Société SECHE ECO INDUSTRIE- Lot 1 et 3, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 09 mars 2021

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).



COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021

DELIBERATION N°9

(1.1: Marchés Publics)

OBJET : GESTION DES DECHETERIES : Marché de collecte et transport des déchets issus des déchèteries : Avenant à intervenir avec la Société SECHE TRANSPORT

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge de de la gestion et de l'organisation des déchèteries expose :

Vu le terme du marché actuel prévu au 31 mars 2021, un appel d'offres a été lancé pour la collecte des déchets non dangereux, la reprise des ferrailles, la collecte et le traitement des déchets dangereux diffus :

Lot 1 – Mise à disposition de bennes ou contenants, transport et reprise des ferrailles issues des déchèteries,

Lot 2- Mise à disposition de bennes ou contenants, transport et reprise des déchets ménagers et assimilés non dangereux issus des déchèteries,

Lot 3- Mise à disposition de bennes ou contenants, transport et traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchèteries (DDS Hors REP Eco-DDS)

Suite à la non attribution des marchés de traitement pour les lots 1, 2 et 3, la Commission d'appel d'offres a décidé de déclarer le lot 2 sans suite pour absence de besoin.

Dans l'attente du lancement d'un nouvel appel d'offres, le syndicat s'est rapproché du titulaire actuel, la Société SECHE TRANSPORT afin de prolonger le marché actuel de collecte et transport des déchets issus des déchèteries jusqu'au 30 Septembre 2021.

Les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant.

LOT	Montant du marché sur cinq ans	Impact de l'avenant en euros	% du marché
Lot 2	1 186 485 €	193 000 €	16.3%

Considérant l'avis de la Commission d'appel d'offres invitée à se prononcer sur le projet d'avenant à intervenir avec la Société SECHE TRANSPORT lors de sa réunion du Mardi 9 Mars à 17h,

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer l'avenant N°2 à intervenir au marché de collecte et transport des déchets issus des déchèteries avec la Société SECHE TRANSPORT- Lot 2, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 09 mars 2021

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).



COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021

DELIBERATION N°10

(5.7: Intercommunalité)

OBJET : TRAITEMENT : syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés : modifications des statuts

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-8 et L.5211-1 ;

Vu les délibérations favorables des membres du SMICTOM du Pays de Fougères au projet de périmètre du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'aux statuts s'y rapportant ;

Vu les délibérations favorables des membres du SMICTOM Sud Est 35 au projet de périmètre du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'aux statuts s'y rapportant ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

L'article 4 des statuts du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés définit la compétence du Syndicat. Afin d'intégrer la valorisation énergétique des déchets ménagers, il est proposé d'apporter une modification à l'article 3.1 Objet ainsi qu'à l'article 4 – Compétence, comme présenté en annexe.

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**

- **D'approuver les modifications des statuts du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,**
- **D'Autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


 **Christian STEPHAN**

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 mars 2021**

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).



COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021

DELIBERATION N°11

(4.1: Personnels titulaires et stagiaires de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Délibération instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires - précision

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération n°21 du 7 Juillet 2018 validant la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ainsi que les modalités de versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

Bénéficiaires : Tous les agents de catégorie B et C

Modalités : Les IHTS sont versées dans le cadre de la réalisation effective d'heures supplémentaires ne donnant pas lieu à un repos compensateur, effectuées à la demande de l'autorité territoriale dès qu'il y a dépassement des bornes horaires. L'indemnité est calculée en fonction du taux horaire de l'agent défini par la formule de calcul suivante :

$$\frac{\text{Traitement de base indiciaire annuel} + \text{Indemnité de résidence annuelle}}{1820}$$

Le taux horaire est majoré de :

- 25% les 14 premières heures
- 27% les heures suivantes

L'heure supplémentaire est à nouveau majorée de 100% pour les heures de nuit et de 2/3 pour les heures de dimanche et jours fériés.

La délibération du 7 juillet 2018 ne précisant pas les cadres d'emplois susceptibles de bénéficier d'heures supplémentaires, le Comité Syndical est invité à se positionner sur la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

Catégorie	Cadres d'emplois
B	Rédacteurs territoriaux
B	Techniciens territoriaux
C	Agents de maîtrise
C	Adjoint administratifs
C	Adjoint techniques

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**

- **De valider la liste des emplois ouvrant droits aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, comme suit :**

Catégorie	Cadres d'emplois
B	Rédacteurs territoriaux
B	Techniciens territoriaux
C	Agents de maîtrise
C	Adjointes administratifs
C	Adjointes techniques

- **D'Autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN


DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 09 mars 2021

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).



COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021

DELIBERATION N°12

(4.1: Personnels titulaires et stagiaires de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste de chef d'équipe Coordonnateur Déchèterie : validation du cadre emploi

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°23 du 8 Décembre 2020 portant modification de l'organigramme des services et mise à jour du tableau des effectifs ;

Vu les crédits inscrits au budget 2021 ;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 21 du 7 juillet 2018 ;

Considérant la nécessité de pourvoir au poste de chef d'équipe Coordonnateur Déchèterie conformément à la délibération n°23 du 8 Décembre 2020 ;

Vu la procédure de recrutement lancée pour pourvoir au poste de Chef d'équipe Coordonnateur déchèterie, procédure ouverte sur le cadre d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise ;

Vu le choix de recruter au terme de la procédure de recrutement par voie de mutation un candidat titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;

En conséquence, il est proposé la création d'un emploi permanent de Chef d'équipe Coordonnateur Déchèterie à temps complet à compter du 1^{er} Avril 2021.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint principal de deuxième classe.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA CREATION D'UN POSTE DE CHEF D'EQUIPE COORDONNATEUR DECHETERIE SUR LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De créer un poste de chef d'équipe coordonnateur déchèterie à temps complet à compter du 1^{er} Avril 2021 sur le grade d'adjoint technique principal de deuxième classe,**
- **D'autoriser Le Président ou son représentant, à procéder à la modification du tableau des effectifs, à exécuter cette décision et signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STEPHAN



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 09 mars 2021

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).



COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021

DELIBERATION N°13
(1.4: Autres types de contrats)

OBJET : TERRITOIRE ECONOME EN RESSOURCES : Partenariat avec l'Association Le Bon Débarras – convention à intervenir

M. Allain TESSIER, Vice-Président en charge du TER, expose :

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre des actions de solidarité, d'emploi d'insertion et de réduction des déchets correspondant à des préoccupations locales prioritaires sur le territoire, le SMICTOM noue depuis plusieurs années des partenariats avec des associations locales et leur permet de récupérer sur les déchèteries des objets encore utilisables donnés par les administrés, pour être ensuite revendu au sein de leur magasin.

Le SMICTOM met ainsi à disposition des usagers des locaux de seconde vie sur les déchèteries de son territoire. L'objectif est de proposer aux usagers, qui le souhaitent, de faire don des objets qu'ils estiment encore utilisables, afin qu'ils puissent être distribués à un ou plusieurs magasins social et solidaire.

L'association Le Bon débarras a ouvert en juillet 2020 une recyclerie sur la commune d'Essé.

Considérant que cette activité correspond aux attentes et à la politique de prévention des déchets de la collectivité ;

Considérant les difficultés de collecte rencontrées sur les locaux « seconde vie » des déchèteries du territoire ;

Considérant la volonté du syndicat de développer la filière du réemploi ;

Il est envisagé de créer un partenariat afin de mener une expérimentation de collecte sur le caisson seconde vie de la déchèterie de Janzé.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LE BON DEBARRAS

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De valider la mise en place d'un partenariat avec l'Association Le Bon Débarras pour une durée de 1 an maximum ainsi que le projet de convention s'y afférant,**
- **D'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 mars 2021**

Date convocation : 08 Janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 Février 2021, s'est réuni, à CHATEAUBOURG à la salle polyvalente La Clé des champs, le Mardi 09 mars deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	55
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT*, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Maryvonne BALARD* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Danielle RESONET* (LANDAVRAN) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – Mme Jacqueline HAQUIN* (TAILLIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Joseph GOURDEL (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE).

**COMITÉ SYNDICAL 09 Mars 2021****DELIBERATION N°14**
(1.4: Autres types de contrats)**OBJET : TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES : Action d'économie circulaire dans les salles de sports (fiche N°2) – convention à intervenir**

M. Allain TESSIER, Vice-Président en charge du TER, expose :

En cohérence avec l'élaboration du plan régional de prévention et gestion des déchets en Bretagne, l'ADEME régionale a souhaité élargir la dynamique engagée sur les territoires « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » en lançant l'appel à projets « Territoires Economies en Ressources ».

Lauréat de l'appel à projet, le syndicat a validé par délibération n°5 du Comité syndical en date du 8 décembre 2020 les actions inscrites au programme et le lancement de ces actions.

L'accompagnement des salles de sports vers une meilleure gestion des ressources est issu du programme d'actions « Territoire économe en ressources ». Les salles et équipements sportifs font partie de notre quotidien, pourtant les gestes de prévention et de tri des déchets y sont peu courants. Cette action complète d'économie circulaire va de la sensibilisation, à la prévention et au tri des déchets, jusqu'à la mise en place de « points tri » visibles et identifiés accompagnés d'une forte communication.

Trois axes seront développés dans cette action :

- La sensibilisation des acteurs de la salle et des publics utilisateurs
- La prévention des déchets, via l'utilisation d'objet réemployables (comme les gourdes)
- La mise en place d'une communication visuelle importante autour d'un point tri central

L'action est développée dans un premier temps sur Le Pays de Chateaugiron Communauté avec qui elle est coconstruite. Les premières salles équipées seront le complexe en construction de Noyal Sur Vilaine ainsi que le Pôle tennis.

Le dispositif sera ensuite étendu aux autres équipements intercommunaux des trois EPCI du territoire qui souhaiteraient intégrer l'action.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CE PROJET DE CONVENTION

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter la convention telle que présentée,**
- **D'autoriser Le Président ou son représentant, à exécuter cette décision et signer tout document s'y rapportant, notamment la convention à intervenir avec le Pays de Châteaugiron communauté en vue de la mise en place de la fiche N°2 inscrite au programme d'actions TER**

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN

Comité syndical DÉLIBÉRATIONS

Piré-Chancé
18 mai 2021



SOMMAIRE



COMITÉ
SYNDICAL
18 mai 2021

GESTION DES DÉCHÈTERIES

Délibération n°1

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RÉALISATION DU BROYAGE DES DÉCHETS VERTS SIGNÉE AVEC LA SOCIÉTÉ FLOCH ECO - LES RECYCLEURS BRETONS : AVENANT À INTERVENIR..... 3

Délibération n°2

TRAITEMENT DES DÉCHETS TOUT-VENANTS ET BOIS ISSS DES DÉCHÈTERIES : ATTRIBUTION 6

FINANCES

Délibération n°3

TRANSFERT DES ACTIFS AU SYNDICAT DE TRAITEMENT - REMISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN 9

Délibération n°4

CESSIONS PARCELLAIRES AU PROFIT DE LA VILLE DE VITRÉ11

Délibération n°5

CESSION CAMION IVECO13

Délibération n°6

DÉCISION MODIFICATIVE N°1.....15

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 18 Mai 2021

Date convocation : 05 Mai 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 05 Mai 2021, s'est réuni, à PIRE SUR SEICHE commune de PIRE-CHANCE à la salle polyvalente La salles des Etoiles, le Mardi 18 Mai deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	58
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – Mme Muriel FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Gwenaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. François HOUGET* (VERGEAL).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. François HOUGET* (VERGEAL) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Sébastien BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Muriel FERRE* (RETIERS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES).

Assistaient également à la réunion : M. GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Hélène GATEL (MOULINS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Séverine DOREAU, M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE).



COMITÉ SYNDICAL 18 Mai 2021

DELIBERATION N°1
(1.2: Délégation de service public)

OBJET : GESTION DES DECHETERIES : Délégation de service public pour la réalisation du broyage des déchets verts signée avec la Société FLOCH ECO - LES RECYCLEURS BRETONS : Avenant à intervenir

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge de de la gestion et de l'organisation des déchèteries expose :

Vu la délibération n°11 du Comité syndical en date du 14 Juin 2019 décidant de la réalisation du broyage des déchets vers dans le cadre d'une délégation de service public,

Vu qu'au terme des négociations, le choix du délégataire s'est porté sur l'entreprise FLOCH ECO - LES RECYCLEURS BRETONS, (délibération n°3 du comité syndical en date du 13 décembre 2019),

Vu que le contrat a pour objet le broyage et le criblage des déchets stockés sur 8 sites du SMICTOM du Sud Est de l'Ille et Vilaine. Sa durée étant de 5 ans, il prendra effet le 1^{er} janvier 2020 et fin le 31 Décembre 2024.

Les missions confiées au délégataire sont :

- Mise à disposition des moyens humains et matériels (autre que le broyeur) pour la réalisation des prestations,
- Entretien et maintenance du matériel roulant et accessoires,
- Broyage des déchets verts du SMICTOM,
- Garantie de la qualité et de la taille du broyat,
- Sécurisation des prestations d'exploitation,
- Garantie du respect des arrêtés d'exploitation des sites,
- Suivi et rapport d'exploitation du service.

Objet de l'avenant :

La collectivité s'est rapprochée de la Société FLOCH ECO - LES RECYCLEURS BRETONS afin de retirer les sites d'Argentré du plessis et de Retiers des sites de broyage, et d'étudier la possibilité d'un broyage des déchets provenant de ces deux sites directement sur le site de la Société située à Argentré du plessis.

Par ailleurs, pour l'exécution du service, le SMICTOM a confié les équipements dont elle est propriétaire : un broyeur mobile de type DOPPSTADT AK 430 et deux grilles de calibrage. En échange de cette mise à disposition, le concessionnaire est tenu de verser au Syndicat, dès la date de prise en charge effective du broyeur, une redevance mensuelle correspondant au temps d'utilisation du broyeur. Compte tenu du contexte de COVID, le délégataire a sollicité de son côté une révision de la recette minimum garantie pour l'année 2020.

Impact financier introduit par l'avenant : 5 312 €, soit 1,54%

Considérant l'avis favorable de la Commission de délégation de service publique invitée à se prononcer le Mardi 18 Mai 2021 à 17h15 sur le projet d'avenant n°1 à intervenir avec la Société FLOCH ECO - LES RECYCLEURS BRETONS ;

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à signer l'avenant N°1 au contrat de délégation de service public signé avec La Société FLOCH ECO - LES RECYCLEURS BRETONS, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 54
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 54
Nombre de voix pour : 54
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 18 Mai 2021

Date convocation : 05 Mai 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 05 Mai 2021, s'est réuni, à PIRE SUR SEICHE commune de PIRE-CHANCE à la salle polyvalente La salles des Etoiles, le Mardi 18 Mai deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	58
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – Mme Muriel FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Gwenaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. François HOUGET* (VERGEAL).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. François HOUGET* (VERGEAL) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Sébastien BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Muriel FERRE* (RETIERS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES).

Assistaient également à la réunion : M. GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Hélène GATEL (MOULINS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Séverine DOREAU, M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE).



COMITÉ SYNDICAL 18 Mai 2021

DELIBERATION N°2

(1.1: Marchés publics)

OBJET : GESTION DES DECHETERIES : Traitement des déchets tout-venants et bois issus des déchèteries : Attribution

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge de de la gestion et de l'organisation des déchèteries expose :

Vu le terme du marché actuel prévu au 30 Septembre 2021, un appel d'offres a été lancé pour le traitement des déchets tout-venants et bois issus des douze déchetteries du SMICTOM du Sud Est 35.

Durée du marché : Le marché est passé pour une durée de trente-neuf mois, soit jusqu'au 31.12.24.

PUBLICITE :

Procédure : Appel d'offres ouvert

Avis d'appel public paru en date du : 6 Avril 2021 (JO, BOAMP, et sur le site Mégalis)

La date limite de réception des offres a été fixée au 14 Mai 2021 à 12h.

Montant estimé du marché : 4 500 000 € HT

Le marché a été alloti :

Lot n°1 : Traitement des déchets Tout venant « encombrants - rebuts » - environ 8000 Tonnes

OFFRE DE BASE : - traitement de toutes les bennes « tout-venant & rebuts » du SMICTOM SUD EST via un même mode de traitement et dans un même type d'exutoire (exemple : enfouissement) – ce qui n'implique pas de tri particulier pour le SMICTOM, à opérer au sein des bennes "tout-venants / rebuts " sur les déchèteries.

VARIANTE LIBRE NON IMPOSEE lot 1 : - traitement des bennes « tout-venants & rebuts » via des modes de traitement et types d'exutoires différents pour respecter la hiérarchie des modes de traitement, et /ou pour optimiser l'offre financièrement, - ce qui implique pour le SMICTOM, de mettre en place, sur les déchèteries, un tri du flux « tout venants » et le cas échéant plusieurs bennes (exemple : séparation enfouissement et valorisation énergétique, séparation de la « brique plâtrière » ...etc.)

Lot n°2 : Traitement des déchets bois classe (A et B en mélange) – Environ 2900 Tonnes

OFFRE DE BASE : - Valorisation de toutes les bennes Bois en mélange, via des modes de valorisation compatible avec le tout mélange (exemple : 100% valo énergétique, ou orientation vers une plate-forme de pré-tri...etc.) – ce qui n'implique pas de tri particulier pour le SMICTOM, à opérer au sein des bennes sur les déchèteries

VARIANTE LIBRE NON IMPOSEE lot 2 : - valorisation des bennes via des modes de valorisation différents selon leur composition, et vers des types d'exutoires différents pour respecter la hiérarchie des modes de traitement, et /ou optimiser l'offre financièrement, - ce qui implique pour le SMICTOM de mettre en place, sur les déchèteries, un tri du flux " BOIS "à opérer (séparation bois Classe A, bois Classe B....etc.)

ANALYSE DES OFFRES :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le Mardi 18 Mai 2021 à 17h30, afin d'analyser les offres des candidats.

Les critères de jugement des offres classés par ordre décroissant sont les suivants :

- 1 Valeur technique de l'offre au regard des éléments détaillés dans le mémoire du candidat (50/100) :
- 2 Prix des prestations (50/100)

- **Lot 1 : Traitement des déchets tout venant « encombrants - rebuts » - environ 8 000 tonnes**

NOTATION	SECHE ECO INDUSTRIE
VALEUR TECHNIQUE (50)	45.00
VALEUR FINANCIERE (50)	50.00
NOTE GLOBALE (100)	95.00

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, même si elle déplore l'absence de concurrence, décide de retenir l'offre de la Société SECHE, offre techniquement et financièrement adaptée.

- **Lot 2 : Traitement des déchets bois classe A et classe B en mélange - environ 2 900 tonnes**

NOTATION	SECHE ECO INDUSTRIE
VALEUR TECHNIQUE (50)	50.00
VALEUR FINANCIERE (50)	50.00
NOTE GLOBALE (100)	100.00

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, même si elle déplore l'absence de concurrence, décide de retenir l'offre de la Société SECHE ECO INDUSTRIE, offre techniquement et financièrement adaptée.

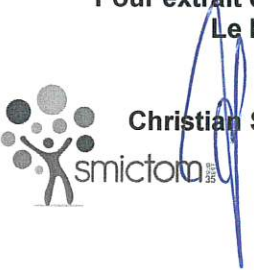
LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA SIGNATURE DU MARCHE AVEC LES CANDIDATS RETENUS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'autoriser Le Président, ou son représentant à signer et notifier le marché à intervenir avec la Société SECHE ECO INDUSTRIE pour le lot 1- Traitement des déchets tout venant « encombrants - rebuts », pour un montant estimé à 3 543 925 € H.T, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.
- D'autoriser Le Président, ou son représentant à signer et notifier le marché à intervenir avec la Société SECHE ECO INDUSTRIE pour le lot 2- Traitement des déchets bois classe A et classe B en mélange pour un montant estimé à 751 448.00 € H.T, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STEPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 18 Mai 2021
Date convocation : 05 Mai 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 05 Mai 2021, s'est réuni, à PIRE SUR SEICHE commune de PIRE-CHANCE à la salle polyvalente La salles des Etoiles, le Mardi 18 Mai deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	58
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – Mme Muriel FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Gwenaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. François HOUGET* (VERGEAL).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. François HOUGET* (VERGEAL) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Sébastien BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Muriel FERRE* (RETIERS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES).

Assistaient également à la réunion : M. GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Hélène GATEL (MOULINS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Séverine DOREAU, M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE).



COMITÉ SYNDICAL 18 Mai 2021

DELIBERATION N°3 (7.1: Décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Transfert des actifs au Syndicat de traitement – Remise à disposition d'un terrain

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu les délibérations n°18 du Comité syndical du 14 Juin 2019 et 5 du 13 Décembre 2019 approuvant les biens et amortissements rattachés à la compétence « traitement » et transférés au 1^{er} Janvier 2019 au Syndicat de traitement ;

Vu la demande formulée par la Ville de Vitré pour acquérir les parcelles cadastrées section CM n°217-220-221 situées au lieu-dit « Les Communs » à Vitré d'une superficie de 8 834 m², ainsi que la parcelle cadastrée CM 223 située au 58 Route des eaux et d'une superficie de 1 173 m² ;

Vu que le SMICTOM Sud Est 35, actuel propriétaire, ne peut procéder à la vente sans qu'il soit procédé à un retour du terrain mis à disposition du Syndicat de traitement ;

Il est proposé de se prononcer sur le retour des terrains mis à disposition d'une surface globale de 10 007 m² et leur réintégration dans l'actif du SMICTOM Sud Est 35.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE REMISE A DISPOSITION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'approuver le retour des terrains mis à disposition d'une surface globale de 10 007 m² et leur réintégration dans l'actif du SMICTOM Sud Est 35.
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à signer tous documents s'y rapportant.

Présents : 56
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 56
Nombre de voix pour : 56
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 18 Mai 2021
Date convocation : 05 Mai 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 05 Mai 2021, s'est réuni, à PIRE SUR SEICHE commune de PIRE-CHANCE à la salle polyvalente La salles des Etoiles, le Mardi 18 Mai deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	58
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – Mme Muriel FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Gwenaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. François HOUGET* (VERGEAL).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. François HOUGET* (VERGEAL) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Sébastien BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Muriel FERRE* (RETIERS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES).

Assistaient également à la réunion : M. GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Hélène GATEL (MOULINS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Séverine DOREAU, M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE).



COMITÉ SYNDICAL 18 Mai 2021

DELIBERATION N°4 (7.1: Décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Cessions parcellaires au profit de la Ville de Vitré

Le Président expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu les délibérations n°18 du Comité syndical du 14 Juin 2019 et 5 du 13 Décembre 2019 approuvant les biens et amortissements rattachés à la compétence « traitement » et transférés au 1^{er} Janvier 2019 au Syndicat de traitement ;

Vu le retour des parcelles cadastrées section CM n°217-220-221 situées au lieu-dit « Les Communs » à Vitré d'une superficie de 8 834 m², ainsi que la parcelle cadastrée CM 223 située au 58 Route des eaux et d'une superficie de 1 173 m² dans l'actif du SMICTOM Sud Est 35 ;

Vu la demande formulée par la Ville de Vitré pour acquérir ces parcelles d'une surface globale de 10 007 m² ;

Vu la valeur estimée par le Domaine, au prix de 3€ le m² ;

Il est proposé de céder les parcelles CM n°217-220-221-223 représentant une superficie de 10 007m² pour un coût global de 30 021€ à la Ville de Vitré.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA CESSION DES PARCELLES.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'approuver la cession des terrains au profit de la Ville de Vitré des parcelles ci-dessus référencées pour un coût global de 30 021€,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 56
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 56
Nombre de voix pour : 56
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 18 Mai 2021

Date convocation : 05 Mai 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 05 Mai 2021, s'est réuni, à PIRE SUR SEICHE commune de PIRE-CHANCE à la salle polyvalente La salles des Etoiles, le Mardi 18 Mai deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	58
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – Mme Muriel FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Gwenaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. François HOUGET* (VERGEAL).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. François HOUGET* (VERGEAL) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Sébastien BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Muriel FERRE* (RETIERS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES).

Assistaient également à la réunion : M. GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Hélène GATEL (MOULINS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Séverine DOREAU, M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHENY (CHATEAUGIRON) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE).



COMITÉ SYNDICAL 18 Mai 2021

DELIBERATION N°5 (7.1: Décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Cession camion IVECO

Le Président expose :

Vu la délibération 5 du Bureau syndical en date du 04/05/21, attribuant le marché de fourniture de deux fourgons utilitaires,

Le SMICTOM a acquis auprès de l'entreprise Martenat 35, ces deux fourgons utilitaires avec hayon pour le service SRU, pour les assistants techniques en charge de la livraison/maintenance des bacs et des bornes d'apports volontaires.

Le marché prévoyait également la reprise du véhicule IVECO appartenant au SMICTOM, d'un montant de 7 500€ HT.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL D'AUTORISER LA CESSION DU VEHICULE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'autoriser la cession du véhicule à la Société Martenat 35 pour un montant de 7 500€ HT,
- D'autoriser Le Président, ou son représentant, à émettre le titre auprès de la Société Martenat 35 et à signer tout document se rapportant à la cession.

Présents : 56
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 56
Nombre de voix pour : 56
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 18 Mai 2021

Date convocation : 05 Mai 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 05 Mai 2021, s'est réuni, à PIRE SUR SEICHE commune de PIRE-CHANCE à la salle polyvalente La salles des Etoiles, le Mardi 18 Mai deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	58
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – Mme Muriel FERRE*, M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Gwenaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. François HOUGET* (VERGEAL).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. François HOUGET* (VERGEAL) – Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE) – M. Sébastien BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Muriel FERRE* (RETIERS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES).

Assistaient également à la réunion : M. GLINCHE (BAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET* (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Hélène GATEL (MOULINS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Séverine DOREAU, M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE).



COMITÉ SYNDICAL 18 Mai 2021

DELIBERATION N°6 (7.1: Décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Décision modificative n°1

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu la délibération n°5 du Comité syndical du 9 Mars 2021 approuvant le Budget primitif 2021,

Vu la délibération n°3 du Bureau syndical du 16 Février 2021 approuvant la cession de bacs pucés au profit de la Société VEOLIA PROPLETE pour un montant de 3 506 €,

Vu la délibération n°1 du Bureau syndical du 4 Mai 2021 approuvant la cession d'un véhicule 20m3 au profit de la Société MARTENAT pour un montant de 7 500 €,

Vu la délibération n°5 du Comité syndical du 18 Mai 2021 approuvant la cession des parcelles d'une surface globale de 10 007 m² pour un montant de 30 021 €,

Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif afin d'effectuer une sortie des actifs concernés, comme suit :

Investissement

Dépenses d'investissement

23- Immobilisations en cours

2313- Constructions en cours + 41 027.00 €

Recettes d'investissement

024- Produits des cessions d'immobilisation + 41 027.00 €

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée,
- D'autoriser Le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 57
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 57
Nombre de voix pour : 57
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN

Comité syndical DÉLIBÉRATIONS

Noyal sur Vilaine

7 juillet 2021



SOMMAIRE



COMITÉ
SYNDICAL
07 juillet 2021

COLLECTE

[Délibération n°1 - page 4](#)

Marché de fourniture de bornes d'apports volontaires semi-enterrées et de système d'accès signé avec la Société TLTP : Avenant n°1 à intervenir.

[Délibération n°2 - pages 5-6](#)

Collecte des déchets ménagers et assimilés : passage de la collecte en porte à porte à une collecte tous les 15 jours (CO.5) au 1^{er} janvier 2022.

[Délibération n°3 - page 7](#)

Appel à candidature lancé par CITEO pour le versement d'aides aux changements vers une réduction des coûts de collecte des emballages ou augmentation des performances de tri des emballages et papiers.

GESTION DES DÉCHÈTERIES

[Délibération n°4 - pages 8-9](#)

Marché pour la collecte des déchets non dangereux issus des déchèteries : attribution

FINANCES

[Délibération n°5 - page 10](#)

Gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers : projet de convention à intervenir pour la gestion des déchets issus des manifestations et collectés en BAV.

RESSOURCES HUMAINES

[Délibération n°6 - page 11](#)

Mise à disposition du personnel au syndicat de traitement : Avenant à intervenir à la convention signée avec le SYNDICAT DE TRAITEMENT.

[Délibération n°7 - page 12](#)

Modification du poste de direction

[Délibération n°8 - page 12](#)

Mise à jour du tableau des effectifs

[Délibération n°9 - pages 14-15](#)

Modification du planning horaire des agents d'accueil en déchèterie

[Délibération n°10 - pages 16-17-18](#)

Remboursement forfaitaire des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre des déplacements temporaires liés à la mission – validation des conditions de prise en charge

[Délibération n°11 - page 19](#)

Fixation des ratios promus-promouvables

[Délibération n°12 - page 20](#)

Recrutement d'un/d'une archiviste

RÉSEAU DE CHALEUR

[Délibération n°13 - pages 21-22](#)

Transfert du réseau REVERTEC au 01.01.2022

[Délibération n°14 - pages 23](#)

Convention avec le syndicat de traitement pour la couverture du préjudice de gaz surconsommé pendant la prolongation de l'arrêt de travail du CVED

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 07 Juillet 2021
Date convocation : 28 Juin 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 28 Juin 2021, s'est réuni, à NOYAL SUR VILAINE à la salle TREMA, le Mercredi 07 Juillet deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	54
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Loïc GODET (AMANLIS) – M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE* (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS* (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHÉ DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET* (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET* (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Bruno VETTER (CHATEAUGIRON) – Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Raymond SOULAS* (EANCE).

Départ en cours de séance : M. Jacques BLANCHET* (ST DIDIER) – M. Cédric MAIGRET* (VERGEAL) – M. Mickaël LEFEUVRE* (BREAL SOUS VITRE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – Mme Anne-Laure BONNIOT (CHAMPEAUX) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Céline THEUREAU, Mme Rozenn COROLLER (NOYAL SUR VILAINE) – M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Dominique PERETTE, M. Gaëtan HULINE (TORCE) – M. Fabrice HEULOT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Nelly TESSIER (JANZE).



COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021

DELIBERATION N°1

(1.1: Marchés Publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de fourniture de bornes d'apports volontaires semi-enterrées et de système d'accès signé avec la Société TLTP : Avenant n°1 à intervenir

Monsieur Patrick ROBERT, Vice-Président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte expose :

Vu la délibération n°1 du Comité syndical du 23 juin 2020 décidant d'attribuer le marché pour la fourniture de bornes d'apports volontaires semi-enterrées et de systèmes d'accès à la Société Thierry Lemée TP (lot 1- colonnes semi-enterrées) ;

Vu le marché signé avec la Société TLTP pour un montant estimé à 1 697 003 € H.T pour 500 unités sur 4 ans ;

Vu l'augmentation des coûts de l'acier dans ce contexte mondial particulier, la Société TLTP a sollicité la collectivité car contrainte de répercuter cette fluctuation sur les prix du marché de fourniture, de l'ordre de 18% à ce jour ;

Au vu de la situation, les parties se sont mises d'accord sur un avenant intégrant l'augmentation des coûts de l'acier. L'avenant précise également que dans le cas d'une fluctuation à la baisse du coût de l'acier, le prestataire en informera la collectivité afin que les prix du marché soient revus en conséquence.

L'avenant représente une plus-value de 261 954€, soit 14.7% du montant du marché.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 juillet 2021 à 17h30 afin de se prononcer sur le projet d'avenant.

Considérant l'avis de la Commission d'appel d'offres invitée à se prononcer sur le projet d'avenant à intervenir avec la Société TLTP lors de sa réunion du Mercredi 7 Juillet à 17h30,

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer l'avenant N°1 à intervenir pour la fourniture de bornes d'apports volontaires-lot 1. avec la Société TLTP, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 54
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 54
Nombre de voix pour : 54
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

 **Christian STEPHAN**





COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021

DELIBERATION N°2 (7.10: Divers)

OBJET : COLLECTE : Collecte des déchets ménagers et assimilés : passage de la collecte en porte à porte à une collecte tous les 15 jours (CO.5) au 1^{er} janvier 2022

Le Président expose :

En 2016, dans le cadre de la préparation du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, le syndicat a défini le service pour les années futures :

- 2017 à fin 2020 : Maintien du système actuel, à savoir Collecte **une fois par semaine** du flux d'ordures ménagères en bacs (OMR) et du flux de Collecte sélective en sacs sur l'ensemble du territoire (maintien du système actuel).
- 2019 : mise en place de la TEOMI (2020- premier avis d'imposition)
- 2021-2023 : Suite à la mise en place de la TEOM-i, passage à une Collecte **une fois tous les quinze jours** du flux d'ordures ménagères en bacs (OMR) et du flux de Collecte sélective en sacs sur l'ensemble du territoire, maintien du passage hebdomadaire dans les secteurs spécifiques (à définir par le SMICTOM) et pour les gros producteurs. Mise en place d'un exutoire permettant le dépôt exceptionnel des OMR en déchèterie grâce à des BAV installés sur les 12 sites.

Le 23 juin 2020, le Comité Syndical du SMICTOM SUD EST 35 a finalement voté le report d'un an de la date de démarrage de la collecte tous les 15 jours.

En effet :

1) Les élections municipales initialement prévues en mars 2020 (pour une installation du nouvel exécutif du SMICTOM en mai 2020) ont été reportées en juin et le Président du SMICTOM et ses Vice-Présidents ont été élus en Septembre 2020.

2) La crise sanitaire n'était pas terminée en juin 2020 et il semblait nécessaire de bien maîtriser les conséquences que cette période de confinement/déconfinement allait avoir sur les finances du SMICTOM, sur la capacité des usagers, commerçants, métiers de bouches à intégrer rapidement une refonte du service ; et éliminer tout risque de deuxième vague en plein basculement en collecte tous les 15 jours.

Afin d'acter le report d'un an de la collecte en porte à porte tous les quinze jours, le Comité Syndical a validé dans sa séance du 8 décembre dernier (délibération n°9), la signature d'un avenant avec la Société SUEZ.

Cet avenant prévoit que le Comité Syndical prenne position au cours du 1^{er} semestre 2021 sur une mise en œuvre de la collecte en porte à porte tous les quinze jours à compter du 1^{er} Janvier 2022. Six mois sont nécessaires à la Société SUEZ pour une mise en place début 2022.

De la même façon, il est important que le SMICTOM SUD EST 35 se positionne définitivement sur un basculement ou non en collecte tous les 15 jours au 1^{er} janvier 2022, afin d'anticiper tout ce qu'il reste à faire :

- Définir la liste des activités, secteurs d'habitats et établissements maintenus en C1 (collecte hebdomadaire) et en C2 (2 collectes par semaine)
- Créer ou pas une solution de secours/replis pour les oublis, départs en vacances, etc... (via des BAV en déchèteries ou autre...),
- Créer et mettre en œuvre le plan de communication associé.

Les décisions devront ensuite être concrétisées sur le terrain via des conventions de prestation spécifique avec les établissements maintenus en C2 et la rencontre des bailleurs, copropriétés, agences pour préparer le changement de leurs bacs en vue du basculement en collecte tous les 15 jours : doublement de bacs de certains établissements et bâtiments collectifs.

Une enquête est menée par le SMICTOM actuellement sur les 300 points de collecte en bacs de regroupement (habitat vertical, administration, professionnel).

Les usagers devront recevoir courant du 4^{ème} trimestre la communication associée et le calendrier des collectes 2022.

Les élus du territoire ont été invités à participer le 1^{er} Juillet dernier à un forum dédié à l'évolution de la collecte. Au cours de cette séance extraordinaire, ils ont pu prendre connaissance :

- des résultats de l'enquête de Perception du service réalisée auprès des usagers du territoire par le cabinet d'enquête Qualitest
- du contexte actuel, des évolutions possibles et des retours d'expérience par le bureau d'études Environnement & Solutions
- et ont débattu sur cette évolution.

APRES DEBAT, LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER PAR UN VOTE A BULLETIN SECRET SUR LE PASSAGE A UNE COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE TOUS LES 15 JOURS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Présents : 54
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 54
Abstentions : 0
Nombre de bulletins : 54
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 1
Nombre de voix pour : 49
Contre : 4

A la majorité absolue, l'Assemblée valide le passage de la collecte en porte à porte à une collecte tous les 15 jours à compter du 1^{er} Janvier 2022.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN



COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021

DELIBERATION N°3

(7.10: Divers)

OBJET : COLLECTE : Appel à candidature lancé par CITEO pour le versement d'aides aux changements vers une réduction des coûts de collecte des emballages ou augmentation des performances de tri des emballages et papiers

Monsieur Patrick ROBERT, Vice-Président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte expose :

Comme chaque année, l'éco-organisme CITEO lance une batterie d'appels à candidature pour le financement d'aide au changement vers une réduction des coûts de collecte des emballages ou une augmentation des performances de tri des emballages et papiers.

L'appel à projet CITEO prévoit des financements pour trois actions qui peuvent potentiellement intéressées le SMICTOM SUD EST 35 :

- Passage en C0,5 de la collecte des Emballages
- Passage en BAV de la collecte des Emballages
- Mise en œuvre de l'extension des Consignes de Tri des emballages à tous les plastiques (pots de yaourts, pots de crèmes fraîches, barquettes beurres, blister de jambons et de gâteaux, films plastiques etc...),

Le SMICTOM Sud Est est concerné par deux actions : le développement de nouvelles collectes de proximité (BAV) auprès de 10 000 du territoire, et l'adaptation de la fréquence de collecte si celle-ci est validée à l'horizon 2022.

Si la candidature du syndicat est retenue, CITEO subventionne une partie des investissements engagés par la collectivité pour la mise en place de cette optimisation.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE DEPOT DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET LANCE PAR CITEO.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide de déposer un dossier de candidature auprès de CITEO pour le versement d'aides aux changements vers une réduction des coûts de collecte des emballages ou augmentation des performances de tri des emballages et papiers,**
- **Charge le Président, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération**
- **Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette candidature.**

Présents : 53
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 53
Nombre de voix pour : 53
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN



COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021

DELIBERATION N°4 (1.1: Marchés Publics)

OBJET : GESTION DES DECHETERIES : Marché pour la collecte des déchets non dangereux issus des déchèteries : attribution

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge de la gestion et de l'organisation des déchèteries expose :

Vu le marché signé avec la Société SECHE TRANSPORT pour le transport des déchets issus des déchèteries ;

Vu le terme du marché actuel prévu au 30 Septembre 2021, un appel d'offres a été lancé pour la collecte des déchets non dangereux issus des douze déchetteries du SMICTOM du Sud Est 35.

PUBLICITE :

Procédure : Appel d'offres ouvert- accord cadre à bon de commande mono-attributaire

Avis d'appel public paru en date du : 28 Mai 2021 (JO, BOAMP, et sur le site Mégalis)

La date limite de réception des offres a été fixée au 5 Juillet 2021 à 12h.

Montant estimé du marché : 1 400 000 € HT

La prestation porte sur :

- La location des bennes et les rotations de celles-ci,
- Le transport des bennes des déchèteries vers les repreneurs désignés par le SMICTOM dans ce document,

Le marché prend effet au 1^{er} Octobre 2021.

ANALYSE DES OFFRES :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le Mardi 1^{ER} juillet 2021 à 17h30, afin d'analyser les offres des candidats.

Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Les critères de jugement des offres classés par ordre décroissant sont les suivants :

- 1 Prix des prestations : (55/100)
- 2 Valeur technique de l'offre au regard des éléments détaillés dans le mémoire du candidat : (40/100)
 - Qualité de l'organisation technique proposée : 20
 - Pertinence des moyens humains et matériels proposés : 20
- 3 Performance en matière de protection de l'environnement (appréciée au regard du matériel roulant choisi) : (5/100)

Deux offres ont été reçues : SECHE et SUEZ.

NOTATION	SECHE	SUEZ
VALEUR TECHNIQUE (40)	38.00	39.00
VALEUR FINANCIERE (55)	55.00	38.75
PERFORMANCE (5)	5.00	5.00
NOTE GLOBALE (100)	98.00	82.75
CLASSEMENT	1	2

La C.A.O décide de retenir l'offre de la Société SECHE, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DU MARCHE AVEC LE CANDIDAT RETENU.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché à intervenir avec la Société SECHE TRANSPORT pour la collecte des déchets non dangereux issus des déchèteries, pour un montant estimé à 1 531 201,75 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**

Présents : 53
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 53
Nombre de voix pour : 53
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

 **Christian STEPHAN**


**COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021****DELIBERATION N°5**

(7.10 : Divers)

OBJET : FINANCES : Gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers : projet de convention à intervenir pour la gestion des déchets issus des manifestations et collectés en BAV

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Le SMICTOM Sud-Est 35 assure, en vertu de l'article L. 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT), la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères pour le compte de ses Communes membres, selon des modalités précédemment fixées, conformément à l'article R. 2224-27 du CGCT, par un règlement spécifique de collecte.

Dans le cadre de l'accomplissement de cette mission, le SMICTOM Sud Est 35 s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets assimilés aux ordures ménagères et souhaite à ce titre mettre à disposition de ses communes membres exonérées de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères les moyens nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

Afin de financer cette collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers ainsi pris en charge par le SMICTOM Sud-Est 35 et, dans la poursuite d'un tel objectif, le syndicat a institué une redevance spéciale dans les conditions de l'article L. 2333-78 du CGCT, dont les nouvelles modalités de calcul ont été adoptées par une délibération n° 11 en date du 9 novembre 2019.

C'est dans ces circonstances que le SMICTOM Sud-Est 35 a souhaité définir dans une convention, d'une part, les engagements réciproques entre ce dernier et les Organismes de manifestations dans le cadre de la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers en borne d'apport volontaire ainsi que, d'autre part, des modalités d'application de la redevance spéciale instituée au titre de la collecte et du traitement des déchets assimilés à des déchets ménagers.

La convention précise les conditions et les modalités de prise en charge des déchets assimilés aux déchets ménagers auprès des organisateurs de manifestations :

- La mise à disposition des badges
- La Collecte des déchets ménagers en apport volontaire,
- L'Accès en déchèterie,

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR L'INSTAURATION D'UNE CONVENTION POUR LA GESTION DES DECHETS ISSUS DES MANIFESTATIONS COLLECTEES EN BAV.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'instaurer, entre le Smictom Sud-Est 35 et ses organisateurs de manifestations, une convention fixant les modalités ainsi que les droits et obligations réciproques des parties dans la gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers sur le territoire du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Sud-Est 35, dont un exemplaire est annexé à cette délibération l'avenant tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération,**
- **D'autoriser Le Président, ou son représentant, à conclure une convention avec chaque organisateur et à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 53
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 53
Nombre de voix pour : 53
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN





COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021

DELIBERATION N°6

(4.1: Personnel titulaire et stagiaire de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Mise à disposition du personnel au syndicat de traitement : Avenant à intervenir à la convention signée avec le SYNDICAT DE TRAITEMENT

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n°11 du 13 décembre 2019 adoptant la convention de mise à disposition du personnel au Syndicat de traitement,

La convention prévoit la mise à disposition d'un agent du SMICTOM Sud Est 35 à raison de 17h30/35 au Syndicat de traitement pour assurer les missions d'assistant Finances-RH. Ce dernier ayant sollicité une disponibilité, il convient d'acter par avenant le changement d'agent. Les missions sont assurées depuis son départ par sa collègue.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CET AVENANT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer l'avenant à intervenir pour la mise à disposition du personnel au syndicat de traitement, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 53
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 53
Nombre de voix pour : 53
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STEPHAN





COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021

DELIBERATION N°7

(4.1: Personnel titulaire et stagiaire de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Modification du poste de direction

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le Budget primitif 2021 approuvé par délibération n°5 du Comité syndical en date du 3 Février 2021,

Par délibération n°8 du Comité syndical en date du 3 mars 2001, il a été créé un poste de Directeur sur le cadre d'ingénieur territorial.

En vue de lancer une procédure de recrutement, il est proposé de modifier la délibération créant le poste comme suit :

Le poste de Direction pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, au grade d'ingénieur territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle en collectivité de cinq ans minimums, et être titulaire du diplôme d'ingénieur.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, échelon 2. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter la proposition telle que présentée,**
- **D'autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement, et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

Présents : 53
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 53
Nombre de voix pour : 53
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN



COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021

DELIBERATION N°8

(4.1: Personnel titulaire et stagiaire de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Par délibération du Comité syndical en date du 3 Mars 2007, l'Assemblée délibérante a décidé de créer un poste à temps non complet pour l'accueil sur la déchèterie de Louvigné de Bais. Cette déchèterie étant fermée, il convient désormais de procéder à la suppression du poste.

De même par délibération du comité syndical en date du 28 janvier 2017, un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe avait été créé pour assurer les missions de Responsable Finances-RH. Le poste ayant évolué au grade d'attaché territorial, il convient de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable du Comité technique émis en date du 4 Juin, il est proposé de procéder à la suppression des postes concernés :

Postes	Temps de travail	Mise à jour
Adjoint technique – agent d'accueil de la déchèterie de Louvigné de Bais	8.25	Supprimer
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe – Responsable Finances-RH	35	Supprimer

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'autoriser le Président à procéder à la mise à jour du tableau des effectifs tel que présentée,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 53
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 53
Nombre de voix pour : 53
Abstentions : 0
Contre : 0

- Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN



COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021

DELIBERATION N°09

(4.1: Personnel titulaire et stagiaire de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Modification du planning horaire des agents d'accueil en déchèterie

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Par délibération N°12 du Comité Syndical du 14 juin 2019, le syndicat a souhaité apporter quelques modifications aux horaires de travail des agents :

- Changement de site pour certains agents,
- Modification des horaires d'entretien.

Après deux ans de fonctionnement, et l'ouverture du nouveau site de La Guerche de Bretagne, en concertation avec les agents concernés, il est proposé quelques évolutions :

- L'agent en charge du Valoparc de La Guerche de Bretagne intervient désormais sur le site de Retiers le lundi (et non Vitre) afin de répondre aux besoins supplémentaires du site,
- Le temps d'entretien des agents du Valoparc du Pavail est ré-augmenté. Les agents en contrepartie voient leur temps d'accueil du lundi diminué.

Evolutions envisagées

SITE	AGENT	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	TOTAL HEBDO de l'Agent
ARGENTRE DU PLESSIS/VITRE	CHRISTIAN CHAUVIN	9h45-12h10 13h55-18h10	8h50-12h10		13h55-18h10	8h45-12h15 13h55-18h10	22
CHATEAUBOURG	PHILIPPE LEMEUR	9h45-12h10 13h55-18h10	9h45-12h10 13h55-18h10	10h15-12h00 13h55-18h10	8h45-12h10 13h55-18h10	8h45-12h15 13h55-18h10	35
	NOUVEAU CONTRAT		8h25-12h10 13h55-18h10			8h30-12h15 13h55-18h10	16
CHATEAUGIRON	PHILIPPE COLLIAUXD (1 semaine sur 2)	9h45-12h10 13h55-18h10	8h45-12h10 13h55-18h10	8h30-12h30* 13h55-18h10	8h45-12h10 13h55-18h10	8h45-12h15 13h55-18h10	38
			8h45-12h10 13h55-18h10		8h45-12h10 13h55-18h10	8h45-12h15 13h55-18h10	32
	THIERRY BESNARD (1 semaine sur 2)		8h45-12h10 13h55-18h10	8h30-12h30* 13h55-18h10	8h45-12h10 13h55-18h10	8h45-12h15 13h55-18h10	36
		9h45-12h10 13h55-18h10	8h45-12h10 13h55-18h10		8h45-12h10 13h55-18h10	8h45-12h15 13h55-18h10	34
CHATILLON EN VENDELAIS	DANIEL LOUVEAU ET YVES COEFFE		8h45-12h10		13h45-18h10	8h45-12h15 13h55-18h10	20
JANZE	JOEL PETITPAS	9h45-12h10 13h55-18h10	9h45-12h10 13h55-18h10	10h00-12h00 13h55-18h10	8h45-12h10 13h55-18h10	8h45-12h15 13h55-18h10	35
			8h25-12h10 13h55-18h10			8h45-12h15 13h55-18h10	16
	INGRID						
RETIERS / LA GUERCHE	SYLVIANNE LAGUESTE	9h30-12h10* 13h30-18h10	8h45-12h10 13h55-18h10	8h20-12h30	8h45-12h10 13h55-18h10	8h45-12h15 13h55-18h10	35
BAIS / VITRE	PIERRICK	8h55-12h15	8h55-12h15	8h55-12h30 13h30-17h30	8h55-12h15 13h55-18h10	8h45-12h15 13h55-18h10	30
RETIERS	SYLVIE CHERRUAULT	8h15-12h10 13h30-18h10*	8h15-12h10 13h30-18h10		8h00-12h15 13h30-18h10	8h15-12h15 13h30-18h10	35
MARTIGNE FERCHAUD	RELAIS OU CONTRAT					8h45-12h15 13h55-18h10	7,75
NOYAL SUR VILAINE	DOUDOU NGOLU	8h30-12h10 13h55-18h10	8h45-12h10 13h55-18h10	8h30-12h10 13h55-18h10	8h45-12h10 13h55-18h10*	8h45-12h15 13h55-18h10	35
VAL D'IZE/VITRE	RAPHAEL HEMON	9h30-12h10 13h55-18h10	8h45-12h10 13h55-18h10*	8h30-12h10 13h55-18h10	8h45-12h10 13h55-18h10	8h45-12h15 13h55-18h10	35
VITRE	PATRICK COUANON	9h30-12h10 13h55-18h10	8h30-12h10 13h55-18h10		8h45-12h10 13h55-18h10	8h15-12h15 13h55-18h10	35
	CHRISTELLE GISLARD + RELAIS						4,25
	FABRICE LECOR					8h15-12h15 13h55-18h10	16
Second SITE							
Troisième site							
Entretien							
Maintenance							
* Trajet inter sites							



Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID : 035-253500953-20210709-CS09_JUIL2021-DE

Vu l'avis favorable du Comité technique émis en date du 4 Juin, il est proposé de procéder à la modification de l'organisation.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES MODIFICATIONS PROPOSEES.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

- Décide d'adopter les modifications apportées aux horaires de travail des agents,
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération
- Autorise le Président, ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 53
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 53
Nombre de voix pour : 53
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,


 **Christian STEPHAN**



COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021

DELIBERATION N°10

(4.1: Personnel titulaire et stagiaire de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Remboursement forfaitaire des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre des déplacements temporaires liés à la mission – validation des conditions de prise en charge

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;
 Vu le décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, modifié par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 ;
 Vu la délibération n°3 du comité syndical en date du 24 Janvier 2015 fixant les conditions de prise en charge des frais de repas et d'hébergement engagés par le personnel dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission ;
 Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni en séance le 2 juillet dernier ;

Le Président rappelle qu'est considéré en déplacement, l'agent qui se déplace, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale.

Considérant que l'article 1 du décret n°2001-654 modifié énonce que :

« Les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et de toute personne dont les frais de déplacement temporaires sont à la charge des budgets de ces collectivités et établissements sont, sous réserve des dispositions du présent décret, celles fixées par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. » ;

Considérant que le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget ;

Considérant que l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixe les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, comme suit :

	Taux de base	Grandes villes (+ 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70 €	90 €	110 €
Déjeuner	17.50 €	17.50 €	17.50 €
Dîner	17.50 €	17.50 €	17.50 €

Le taux d'hébergement prévu ci-dessus est fixé dans tous les cas à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

Pour le remboursement forfaitaire des frais de repas et d'hébergement :

Considérant qu'en vertu de l'article 7-1 du décret n°2001-654 susvisé, il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité ou du conseil d'administration de l'établissement de fixer, en métropole et en outre-mer, le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement.

Que peuvent également être fixées, pour une durée limitée, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission et de stage, lesquelles ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Qu'à ce titre, les taux d'hébergement fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié susvisé, sont modulables par l'assemblée délibérante, soit pour appliquer une minoration, soit, plus exceptionnellement, pour majorer cette indemnité pour tenir compte de l'intérêt du service ou de situations particulières.

Pour le remboursement aux frais réels des frais de repas :

Considérant qu'en vertu de l'article 7-2 du décret n°2001-654 susvisé, et par dérogation, l'organe délibérant de la collectivité ou le conseil d'administration de l'établissement peut prévoir la prise en charge des frais supplémentaires de repas effectivement engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement auprès du seul ordonnateur dans la limite du taux fixé par l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Le Comité syndical est à se prononcer sur les propositions suivantes :

- de retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais de repas du midi et du soir, de l'ordre de 17,50 € par repas au maximum, sur présentation des justificatifs afférents ;**
- de retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans les conditions réglementaires susmentionnées, sur présentation des justificatifs afférents ;**
- de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement ;**

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CES PROPOSITIONS AINSI QUE SUR LE PROJET DE REGLEMENT DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT PROPOSE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE :**
 - de retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais de repas du midi et du soir, de l'ordre de 17,50 € par repas au maximum, sur présentation des justificatifs afférents ;
 - de retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans les conditions règlementaires susmentionnées, sur présentation des justificatifs afférents ;
 - de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement ;
- **ADOpte le projet de règlement fixant les conditions de prise en charge des frais de déplacement des agents de la collectivité**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération,**
- **AUTORISE le Président, ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 53
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 53
Nombre de voix pour : 53
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,

 **Christian STEPHAN**




COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021

DELIBERATION N°11

(4.1: Personnel titulaire et stagiaire de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES Fixation des ratios promus-promouvables

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui introduit après le 1er alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les dispositions suivantes :« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité technique paritaire ».

Vu qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu la délibération n°17 du Comité syndical en date 7 décembre 2013 fixant le taux de ratios promus-promouvables à 100% pour chacun des grades en place ;

Vu le tableau des effectifs à la date de la séance joint en annexe ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni en séance le 2 juillet dernier ;

Compte tenu de l'évolution de la structure et des évolutions de grades intervenues depuis, il convient de prendre une nouvelle délibération.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA FIXATION DU TAUX DE RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE De fixer le taux de ratios promus-promouvables à 100% pour chacun des grades présents dans la collectivité à compter du 1er Juillet 2021, sachant que l'autorité territoriale conserve le pouvoir de nomination à partir de critères qu'elle définit : manière de servir, obtention d'un examen professionnel, ancienneté dans le grade, adéquation grade/fonction/organigramme, effort de formation.**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération,**
- **AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 53
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 53
Nombre de voix pour : 53
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,



Christian STEPHAN

**COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021****DELIBERATION N°12****(4.2: Personnel contractuel)****OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'un/d'une archiviste**

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 1°,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu l'article R1421-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'instruction DAF/DAPCI/RES/2009/018 du 28 Août 2009 définissant les conditions de tri et de conservation des archives des communes et des établissements publics et préconisations DGP/SIAF/2014/006 du 22 Septembre 2014 relatives au tri et à la conservation des archives produits par les communes et structures intercommunales dans leurs domaines de compétences ;
Vu le budget 2021 adopté par délibération n°5 du 9 Mars 2021 ;
Vu le dernier archivage réalisé en juin 2016 ;
Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent afin de procéder à l'archivage des données de la collectivité à compter de 2015 ;

En conséquence, il est proposé la création d'un emploi non permanent d'assistant de conservation principal du patrimoine à temps complet pour exercer les fonctions d'archiviste à compter du quatrième trimestre. Durée estimée à trois mois.

Dans le cadre de la prestation, l'archiviste assurera :

- le tri des documents à conserver,
- la mise en place d'une numérotation,
- la mise en boîte des dossiers à conserver ainsi que l'archivage définitif,
- la rédaction du bordereau de versement, et du procès-verbal d'élimination et d'index.

L'archiviste devra justifier d'un diplôme d'histoire et d'archivistique.

La rémunération sera déterminée selon la grille indiciaire du grade d'assistant de conservation principal du patrimoine 1^{re} classe 1^{er} échelon (indice brut 446, majoré 392).

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.

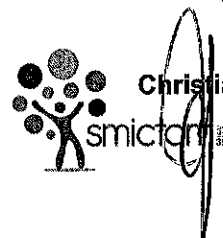
**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents**

- **DECIDE de créer un emploi non permanent pour la réalisation de l'archivage de la collectivité,**
- **AUTORISE le Président, ou son représentant, à procéder au recrutement sur le grade concerné, et à la nomination, à rémunérer l'agent selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale, et à signer tous les documents nécessaires au recrutement (contrat, arrêté, ...). Les dispositions de la présente délibération prendront effet au quatrième trimestre 2021.**

Présents : 52
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 52
Nombre de voix pour : 52
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,



Christian STEPHAN



COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021

DELIBERATION N°13 (7.1: Décisions budgétaires)

OBJET : RESEAU DE CHALEUR URBAIN : Transfert du réseau REVERTEC au 01.01.2022

Le Président expose :

Avant la création du SYNDICAT DE TRAITEMENT VITRE FOUGERES au 1er janvier 2019, le SMICTOM SUD EST 35 était propriétaire du CVED et du réseau d'eau chaude REVERTEC.

Au moment de la création du SYNDICAT DE TRAITEMENT, et du transfert des actifs, le SMICTOM SUD EST 35 était en plein questionnement sur le statut juridique et le devenir technique du réseau REVERTEC.

Le réseau REVERTEC distribue à la fois l'énergie prélevée directement sur le CVED, mais également l'énergie récupérée sur les cuiseurs de la société KERVALIS, cliente également de la vapeur du CVED. Il était donc question de savoir si le réseau REVERTEC était de compétence « Réseau de Chauffage Urbain », ou de compétence « Valorisation Energétique des Déchets » comme les autres réseaux vapeur du CVED. La situation pouvait en effet prêter à confusion car la réglementation sur les réseaux de chaleur avait récemment été complétée (suite à la loi de Transition Energétique pour la Croissance verte notamment). Rappelons que le SYNDICAT DE TRAITEMENT VITRE FOUGERES n'a pas la compétence « Réseau de Chauffage Urbain ».

Par ailleurs, le réseau REVERTEC faisait l'objet d'une démarche précontentieuse du SMICTOM SUD EST 35 à l'encontre de son concepteur et exploitant DALKIA car les performances prévues dans le marché n'étaient pas atteintes.

Dans ce contexte, les Elus avaient décidé de mettre en standby le transfert de REVERTEC au SYNDICAT DE TRAITEMENT.

Avec les élections et la crise sanitaire, le calendrier des études juridiques sur le sujet a glissé quelque peu mais une note finale a été reçue en décembre 2020 de la part du cabinet COUDRAY, missionné sur le dossier.

Ainsi le statut du réseau est désormais déterminé. Il s'agit bien d'un équipement de valorisation de l'énergie des déchets via la commercialisation directe (prélèvement directement sur la chaudière du CVED) ou indirecte (récupération des buées de KERVALIS créées à partir de la vapeur issue de la chaudière du CVED et vendue à KERVALIS) de l'énergie contenue dans les déchets.

L'étude met également en avant une situation transitoire actuelle (REVERTEC exploité par le SMICTOM SUD EST 35) très fragile juridiquement car le SMICTOM n'a ni la compétence réseau de chauffage urbain, ni la compétence traitement et valorisation énergétique des déchets, transférée depuis 2019. L'étude pointe une situation urgente à régulariser.

AU VU DES ELEMENTS PRESENTES, LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE TRANSFERT DU RESEAU REVERTEC AU SYNDICAT DE TRAITEMENT VITRE FOUGERES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** De transférer le réseau REVERTEC au Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers à compter du 1^{er} Janvier 2022,
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 51
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 51
Nombre de voix pour : 51
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN



**COMITÉ SYNDICAL 07 JUILLET 2021****DELIBERATION N°14**
(1.4 Autres types de contrats)**OBJET : RESEAU DE CHALEUR URBAIN : Convention avec le syndicat de traitement pour la couverture du préjudice de gaz surconsommé pendant la prolongation de l'arrêt de travail du CVED***Le Président expose :*

Vu la délibération n°11 du Comité Syndical du 8 Décembre 2020 autorisant le Président à signer la convention d'achat d'énergie au Syndicat de Traitement Vitré-Fougères,

Le Syndicat de Traitement Vitré-Fougères via la production d'énergie du Centre de Valorisation énergétique des Déchets est un fournisseur important d'énergie, notamment pendant les périodes de chauffes et cela en substitution de la chaudière gaz de secours.

Par marché signé en date du 10 juillet 2019, le STVF a décidé de confier la conception, la réalisation des travaux, l'exploitation et la maintenance du CVED à la Société CYCLERGIE.

Dans le cadre du marché global de performance contractualisé entre la Société Cyclergie (Dalkia Wastenergy) et le Syndicat de traitement, l'article 3 du Cahier des charges administratives particulières fixe les performances attendues :

- Performance en traitement de déchets,
- Production et performance énergétique,
- Acheminement et distribution d'énergie,
- Performances environnementales.

Pour atteindre ces performances, il était prévu au contrat, un arrêt technique « exceptionnel » de cinq semaines au cours de l'année 2020 pour réaliser les travaux de modernisation portant sur un investissement de l'ordre de 4 500 k€.

Cet arrêt était prévu en octobre dernier pour un redémarrage au 2 novembre 2020. Suite à des avaries pendant les travaux, la Société CYCLERGIE a décalé le redémarrage au 19 novembre soir, soit pratiquement 50% au-delà du délai fixé contractuellement.

De ce fait, le SMICTOM Sud Est 35 a dû consommer davantage de Gaz par rapport aux années précédentes avec un CVED en fonctionnement. Le préjudice du SMICTOM Sud Est 35 a été calculé à hauteur de 14 793.98 €HT. Ce montant a été imputé à l'exploitant du CVED, la Société Cyclergie.

Les deux Syndicats ont donc décidé d'un commun accord de la prise en charge du préjudice de gaz sur-consommé pendant la prolongation de l'arrêt du CVED par le Syndicat de Traitement Vitré-Fougères.

Afin d'acter la prise en charge du préjudice, les deux collectivités ont convenu de la signature d'une convention, projet joint en annexe de l'ordre du jour.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE CONVENTION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter la convention à intervenir avec le Syndicat de Traitement Vitré-Fougères afin de régler le préjudice subi par le SMICTOM Sud Est 35 du fait d'une consommation importante de gaz,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 51
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 51
Nombre de voix pour : 51
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN



Comité syndical DÉLIBÉRATIONS

Bréal-sous-Vitré
9 novembre 2021



SOMMAIRE



COMITÉ SYNDICAL

9 novembre 2021

PRÉVENTION

Délibération n°1

VALIDATION DU PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA 2022/2028)..... 4

RÉVERTEC

Délibération n°2

CONTRAT DE VENTE D'ÉNERGIE ÉTABLIE AVEC LA SOCIÉTÉ COOPER - AVENANT À INTERVENIR 7

Délibération n°3

CONTRAT DE VENTE DE VAPEUR ET D'ÉNERGIE FATALE À INTERVENIR AVEC LE S3T'EC 9

TRAITEMENT

Délibération n°4

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : MODIFICATION DES STATUS11

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 Novembre 2021
Date convocation : 25 Octobre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 Octobre 2021, s'est réuni, à BREAL SOUS VITRE à la salle communale, le Mardi 09 Novembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	52
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN*, M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET* (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE).

Pouvoir : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) donne pouvoir à M. Christian SORIEUX (CHELUN).

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Cédric MAIGRET* (VERGEAL) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Martine MARZIN (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Rozenn COROLLER, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Dominique PERETTE, M. Gaëtan HULINE (TORCE) – M. Emmanuel COUVERT – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS).



COMITÉ SYNDICAL 09 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°1 (1.4 Autres types de contrats)

OBJET : PREVENTION : Validation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2022-2028)

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-Président en charge de la prévention et des biodéchets expose :

Le PLPDMA, plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre des objectifs de réduction des déchets. Ce plan d'actions de 6 ans est une obligation réglementaire pour les structures à compétence déchets.

Lors du Bureau Syndical du 30 juin 2021, une commission consultative d'élaboration et de suivi a été mise en place, elle est constituée de :

- M. Sorieux, Vice-Président en charge du plan de prévention et des biodéchets
- M. Tessier, Vice-Président en charge du programme « Territoire Économe en Ressources »
- M. Lefeuvre, Vice-Président en charge des déchèteries
- Mme Dusautois, Chargée de communication au SMICTOM
- Mme Hoffecard, Chargée de missions prévention et économie circulaire au SMICTOM
- M. Auvray, Animateur TER.

Cette commission, obligatoire pour la réalisation d'un PLPDMA, a pour objectif de regrouper et d'organiser les idées et les actions à mener sur le territoire. Elle a un rôle de commission de concertation et de co-construction du programme. Lors de la commission du 04 octobre 2021, 5 axes de travail déclinés en un plan d'action à partir du diagnostic effectué par les services du SMICTOM ont été validés. Le plan a ensuite été présenté au Bureau syndical du 19 octobre.

Les axes et le plan d'actions du programme PLPDMA 2022-2028 proposés par la commission se déclinent ainsi :

Axes	Actions
Axe1 : Développer le réemploi et la réparation	1.1. Soutenir et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation
	1.2. Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation
	1.3. Développer la collecte préservante en déchèterie
Axe 2 : Réduire les biodéchets et généraliser leur gestion de proximité	2.1. Définir et instaurer un schéma territorial de gestion des biodéchets
	2.2. Déployer le compostage individuel
	2.3. Déployer le compostage collectif
	2.4. Favoriser la gestion de proximité des déchets verts
	2.5. Promouvoir le jardinage au naturel
Axe 3 : Sensibiliser et favoriser la visibilité des actions en faveur de la prévention	3.1. Sensibiliser chaque usager du territoire à la prévention
	3.2. Mettre en place et promouvoir des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
	3.3. Sensibiliser les scolaires
	3.4. Accompagner les actions écocitoyennes
Axe 4 : Valoriser 100 % des déchets recyclables	4.1. Communiquer sur les gestes de tri
	4.2. Mettre à disposition des acteurs des outils adaptés
	4.3. Extension des consignes de tri
Axe5 : Éco-exemplarité de la collectivité	5.1. Développer l'éco-exemplarité du SMICTOM et des collectivités adhérentes

Le dossier sera ensuite soumis à consultation publique pendant un minimum de 21 jours. La synthèse de cette consultation et les modifications éventuelles seront présentées au comité de décembre pour une validation définitive du projet et une mise en application du programme dès janvier 2022. Un bilan annuel sera réalisé durant les 6 années du projet de PLPDMA.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS PROPOSE PAR LA COMMISSION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

- **Valide le plan local de préventions des déchets ménagers et assimilés proposé,**
- **Autorise le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération, notamment le lancement de la consultation publique, et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 51
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 52
Nombre de voix pour : 52
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 Novembre 2021
Date convocation : 25 Octobre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 Octobre 2021, s'est réuni, à BREAL SOUS VITRE à la salle communale, le Mardi 09 Novembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	52
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN*, M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESENT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET* (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE).

Pouvoir : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) donne pouvoir à M. Christian SORIEUX (CHELUN).

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Cédric MAIGRET* (VERGEAL) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Martine MARZIN (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Rozenn COROLLER, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Dominique PERETTE, M. Gaëtan HULINE (TORCE) – M. Emmanuel COUVERT – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS).



COMITÉ SYNDICAL 09 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2 (1.4: Autres types de contrats)

OBJET : REVERTEC : Contrat de vente d'énergie établie avec la Société COOPER – Avenant à intervenir

Le Président expose :

Considérant que depuis 1987, le Syndicat fournit de l'énergie à l'Entreprise COOPER ;
Considérant que la dernière convention de fourniture de chaleur établie entre l'Entreprise COOPER et le syndicat court jusqu'au 31 octobre 2021 ;
Vu le terme de la convention, un avenant de prolongation d'une durée d'un an est proposé dans les mêmes conditions techniques et économiques que la convention actuelle, soit jusqu'au 30 Octobre 2022 ;

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention à intervenir avec la Société COOPER pour la fourniture de chaleur ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Présents : 51
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 52
Nombre de voix pour : 52
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 Novembre 2021
Date convocation : 25 Octobre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 Octobre 2021, s'est réuni, à BREAL SOUS VITRE à la salle communale, le Mardi 09 Novembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	52
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN*, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET* (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE).

Pouvoir : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) donne pouvoir à M. Christian SORIEUX (CHELUN).

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Cédric MAIGRET* (VERGEAL) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Martine MARZIN (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Danièle RESONET (LANDAVRAN) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Rozenn COROLLER, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Dominique PERETTE, M. Gaëtan HULINE (TORCE) – M. M. Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS).



COMITÉ SYNDICAL 09 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°3 (1.4: Autres types de contrats)

OBJET : REVERTEC : Contrat de vente de vapeur et d'énergie fatale à intervenir avec le S3T'EC – Avenant à intervenir

Le Président expose :

Considérant que depuis le 1er Janvier 2019, le Syndicat de Traitement Vitré Fougères fournit de l'énergie au réseau de chaleur REVERTEC du SMICTOM Sud-Est 35 (réseau de chaleur urbain situé à VITRE) ;

Considérant que dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de chaleur, la convention de fourniture de chaleur établie entre les deux collectivités court jusqu'au 30 septembre 2021 ;

Considérant qu'au 1^{er} Janvier 2022, le réseau REVERTEC sera transféré à S3T'ec ;

Vu le terme de la convention et la date de transfert du réseau, un avenant à la convention est proposé jusqu'au 31 Décembre 2021 ;

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'adopter l'avenant tel que présenté,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention à intervenir avec le S3T'EC pour la fourniture de vapeur et d'énergie fatale ainsi que tous documents s'y rapportant.

Présents : 51
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 52
Nombre de voix pour : 52
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 Novembre 2021
Date convocation : 25 Octobre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 Octobre 2021, s'est réuni, à BREAL SOUS VITRE à la salle communale, le Mardi 09 Novembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	52
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN*, M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Cédric MAIGRET* (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE).

Pouvoir : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) donne pouvoir à M. Christian SORIEUX (CHELUN).

Arrivée en cours de séance : M. Pierre PLANCHAIS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Cédric MAIGRET* (VERGEAL) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – Mme Martine MARZIN (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Rozenn COROLLER, Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Dominique PERETTE, M. Gaëtan HULINE (TORCE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS).



COMITÉ SYNDICAL 09 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°4 (5.7: Intercommunalité)

OBJET : TRAITEMENT : Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés : Modification des statuts

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-8 et L.5211-1 ;
Vu les délibérations favorables des membres du SMICTOM du Pays de Fougères au projet de périmètre du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'aux statuts s'y rapportant ;
Vu les délibérations favorables des membres du SMICTOM Sud Est 35 au projet de périmètre du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'aux statuts s'y rapportant ;
Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Le Syndicat de Traitement Vitré-Fougères a repris des missions historiquement dédiées aux SMICTOM SE 35 et au SMICTOM du Pays de Fougères.

Les habitants des deux territoires concernés n'ont pas encore pris connaissance du changement d'organisation et de la naissance du Syndicat de Traitement en tant qu'organisme public, ou n'en ont pas une bonne compréhension. Le Syndicat a donc besoin de sortir de l'ombre et de déployer une communication grand public.

L'agence 109 communication (Louvigné de Bais) a été missionnée pour trouver un nom et un logo afin de faciliter l'identification du Syndicat en tant que service public dédié au Traitement des déchets. Le syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés Vitré-Fougères devient S3T'ec.

Afin d'officialiser le nom du syndicat de traitement, il est proposé d'apporter une modification à l'article 2.1- Dénomination :

« Le syndicat mixte objet des présents statuts est dénommé « S3T'ec (Syndicat de Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire).

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'approuver les modifications des statuts du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,**
- **D'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 51
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 52
Nombre de voix pour : 52
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

(arrêté préfectoral n°2018-23976 du 21 novembre 2018)

TITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Création

Il est créé un syndicat mixte ouvert pour le traitement des déchets ménagers et assimilés du SMICTOM SUD EST 35 et du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES à compter du 1er janvier 2019.

Article 2 - Dénomination, composition et siège

2.1 - Dénomination

Le syndicat mixte objet des présents statuts est dénommé « S3T'ec », (Syndicat de Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire).

2.2 - Composition

Le syndicat mixte est composé des adhérents suivants :

- le SMICTOM SUD EST 35
- et le SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES.

2.3 - Siège

Le siège du syndicat mixte est situé au 45, route des eaux, 35500 Vitré.

Article 3 - Objet et périmètre

3.1 - Objet

Le syndicat mixte est constitué en vue de la réalisation, sur le périmètre défini à l'article 3.2. des présents statuts, des opérations de traitement des déchets ménagers et assimilés du SMICTOM SUD EST 35 et du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES ainsi que des opérations de transport et de valorisation énergétique qui s'y rapportent.

3.2 - Périmètre

Le périmètre du syndicat mixte comprend le territoire du SMICTOM SUD EST 35 et du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES.

Article 4 - Compétences

4.1 - Compétences

Au titre de sa compétence traitement des déchets ménagers et assimilés, le syndicat mixte est notamment chargé :

- ▶ d'assurer le traitement des déchets ménagers et assimilés du SMICTOM SUD EST 35 et du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES, en lieu et place du SMICTOM SUD EST 35 et du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES, selon le ou les mode(s) de traitement qu'il détermine dans le respect des lois et règlements en vigueur ;
- ▶ d'assurer les opérations de transport qui se rapportent au traitement des déchets ménagers et assimilés du SMICTOM SUD EST 35 et du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES ;
- ▶ d'assurer les opérations de transport, de transit ou de regroupement qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés du SMICTOM SUD EST 35 et du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES ;
- ▶ d'assurer toutes activités complémentaires liées au traitement et à la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, dont la vente et la distribution d'énergie ;
- ▶ de déléguer tout ou partie de ses compétences à une société d'économie mixte à opération unique au capital de laquelle il souscrit par un apport en numéraire.
- ▶ de réaliser toute concertation, étude ou action de communication en lien avec son objet.

Le syndicat mixte peut assurer, dans des conditions conformes au droit en vigueur, des prestations de traitement de déchets pour le compte de personnes morales non adhérentes du syndicat mixte.

Ces prestations s'effectueront dans des conditions, notamment financières, définies au travers d'une convention soumise à l'approbation du Comité syndical.

4.2 - Moyens

4.2.1. Biens et équipements

Le transfert de la compétence traitement des déchets au syndicat mixte entraîne de plein droit la mise à la disposition du syndicat mixte par les adhérents, des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Les biens meubles et immeubles mis à la disposition du syndicat mixte par les adhérents sont listés dans un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de chaque adhérent et du syndicat mixte.

Le syndicat mixte est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétence, aux adhérents dans toutes leurs délibérations adoptées pour l'exercice de cette compétence et tous leurs actes conclus pour l'exercice de cette compétence.

4.2.2. Personnels

Le personnel du syndicat mixte est recruté par le syndicat mixte ou mis à disposition par chacun des adhérents.

Dans l'hypothèse où le personnel du syndicat mixte serait en tout ou partie mis à disposition par les adhérents, chacun des adhérents s'engage à mettre du personnel à disposition du syndicat mixte.

La mise à disposition du syndicat mixte de personnels par chacun des adhérents se fait dans des conditions conformes au droit en vigueur.

Article 5 - Durée, dissolution

5.1 - Durée

Le syndicat mixte est créé *pour* une durée indéterminée.

5.2 - Dissolution

Le syndicat mixte est dissous :

- 1 en cas d'accord de l'ensemble des adhérents sur le principe de la dissolution du syndicat mixte ainsi que sur les conditions de liquidation du syndicat mixte : il est considéré que l'ensemble des adhérents ont donné leur accord lorsque le principe de la dissolution du syndicat mixte et les conditions de liquidation du syndicat mixte ont été approuvés par des délibérations concordantes des organes délibérants de l'ensemble des adhérents ;
- 2 dans les hypothèses et selon les conditions définies par les lois et règlements en vigueur.

TITRE II : FONCTIONNEMENT

Article 6 - Organes du syndicat mixte

6.1 - Le Comité syndical

Le syndicat mixte est administré par un Comité syndical.

6.1.1. Composition

Le Comité syndical est constitué de délégués des adhérents désignés par leurs organes délibérants respectifs, parmi les membres élus des adhérents.

L'organe délibérant du SMICTOM SUD EST 35 désigne 17 délégués titulaires et 17 délégués suppléants.

L'organe délibérant du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES désigne 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants.

Le Comité syndical compte ainsi 27 sièges répartis de la manière suivante :

- SMICTOM SUD EST 35 : 17 sièges ;
- SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES: 10sièges.

Il est précisé que chaque délégué suppléant n'a pour seule fonction que de représenter aux séances du Comité syndical un délégué titulaire absent.

Il est également précisé que chaque délégué suppléant ne peut représenter aux séances du Comité syndical, qu'un délégué titulaire - absent - désigné par l'organe délibérant de l'adhérent qui l'a désigné délégué suppléant.

Chaque délégué titulaire et suppléant est élu pour la durée de son mandat au sein de l'organe délibérant qui l'a désigné.

Lorsque son mandat au sein de l'organe délibérant qui l'a désigné est renouvelé, sauf à ce qu'il soit procédé à son remplacement par une nouvelle désignation, le délégué titulaire ou le délégué suppléant continue à exercer ses fonctions de délégué titulaire ou de délégué suppléant, à tout le moins jusqu'au prochain renouvellement de son mandat au sein de l'organe délibérant qui l'a désigné.

Lorsque son mandat au sein de l'organe délibérant qui l'a désigné n'est pas renouvelé ou lorsqu'il est procédé à son remplacement par une nouvelle désignation, le délégué titulaire ou le délégué suppléant continue à exercer ses fonctions de délégué titulaire ou de délégué suppléant jusqu'à la désignation par l'organe délibérant qui l'a désigné d'un nouveau délégué titulaire ou d'un nouveau délégué suppléant.

6.1.2. Attributions

Le Comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence du syndicat mixte et notamment :

- il élit le Bureau ;
- il vote le budget et arrête les comptes ;
- il décide des modifications des présents statuts, dans les conditions fixées à l'article 9 des présents statuts ;
- il décide des conventions à passer pour la réalisation de son objet;
- il approuve les programmes de travaux et vote les moyens financiers correspondants ;
- il délibère sur toute cession d'immeuble ou de droit réel immobilier et vote le bilan des acquisitions et cessions opérées par le syndicat mixte ;
- il fixe annuellement le tarif de traitement des déchets appliqué aux adhérents, dans les conditions fixées à l'article 8 des présents statuts;
- il autorise le Président à ester en justice pour le syndicat mixte et à transiger.

Le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Président ou au Bureau à l'exception des attributions qui lui sont expressément confiées par la loi et les règlements en vigueur.

6.1.3. Fonctionnement

Chaque délégué dispose d'une voix au sein du Comité syndical.

Le Comité syndical se réunit au moins une fois par semestre sur décision et convocation du Président qui fixe l'ordre du jour du Comité syndical.

Le Comité syndical se réunit à la demande du tiers au moins des délégués titulaires, par convocation du Président, dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de cette demande. Dans cette hypothèse, l'ordre du jour est fixé par les délégués à l'origine de la demande.

A l'expiration du délai de trente (30) jours visé à l'alinéa précédent, en cas de défaillance du Président, le Comité syndical se réunit par convocation d'un Vice-président, dans un délai maximal

de quinze (15) jours à compter de l'expiration dudit délai de trente (30) jours.

Le Comité syndical se réunit au siège du syndicat mixte ou dans un lieu choisi par le Comité syndical dans le périmètre du syndicat mixte tel que prévu à l'article 3.2 des présents statuts.

Les réunions du Comité syndical sont publiques sauf décision motivée de huis clos prise à la majorité des trois quarts des délégués titulaires ou suppléants présents à la réunion du Comité syndical.

Le quorum est atteint si la majorité des délégués, titulaires ou suppléants, sont physiquement présents à la réunion du Comité syndical. A défaut de quorum, le Président convoque une nouvelle réunion du Comité syndical qui doit se réunir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de la réunion du Comité syndical pour laquelle le quorum n'a pas été atteint. Aucun quorum n'est exigé pour cette nouvelle réunion du Comité syndical.

Les élections ont lieu au scrutin secret. Les autres votes ont lieu à main levée.

Sauf exception prévue expressément à l'alinéa suivant ou par les présents statuts, les délibérations sont adoptées à la majorité simple des délégués titulaires ou suppléants présents à la réunion du Comité syndical.

Conformément à l'alinéa précédent, les délibérations relatives aux affaires et décisions suivantes sont adoptées à la majorité des deux tiers des délégués titulaires ou suppléants présents à la réunion du Comité syndical :

- les délibérations relatives au budget ;
- les délibérations relatives à la fixation du tarif de traitement des déchets appliqué aux adhérents;
- les délibérations relatives aux orientations stratégiques de l'activité du syndicat mixte;
- les délibérations relatives à la conclusion de contrats dont la valeur estimée hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est égale ou supérieure à 207 000 euros pour les contrats de fournitures ou de services et à 5 186 000 euros pour les contrats de travaux ;
- les délibérations ayant pour objet la délégation de certaines attributions du Comité syndical au Président ou au Bureau.

Il est en outre précisé que les délibérations relatives aux orientations stratégiques de l'activité du syndicat mixte doivent préalablement à tout vote, faire l'objet d'un débat d'orientation budgétaire.

Le Président dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Le Président peut en fonction de l'ordre du jour, convier toute personne qualifiée, avec voix consultative aux réunions du Comité syndical.

6.1.4. Règlement intérieur

Le Comité syndical adopte à la majorité absolue des délégués titulaires ou suppléants présents à la réunion du Comité syndical, le règlement intérieur du Comité syndical, dans les six mois qui suivent la création du syndicat mixte.

Le règlement intérieur fixe notamment les modalités pratiques de fonctionnement du Comité syndical.

Dans l'hypothèse où le règlement intérieur doit être modifié à la suite d'une modification des statuts du syndicat mixte, le Comité syndical adopte le règlement intérieur modifié à la majorité des délégués

titulaires ou suppléants présents à la réunion du Comité syndical, dans la modification des statuts.

6.1.5. Commissions

Le Comité syndical peut créer, en tant que de besoin, des commissions thématiques consultatives chargées d'étudier des questions spécifiques en lien avec l'objet et les compétences du syndicat mixte.

Les membres de ces commissions sont désignés par le Comité syndical. Un délégué titulaire ou suppléant à l'organe délibérant du SMICTOM SUD EST 35 ou à l'organe délibérant du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES peut être désigné membre de ces commissions, s'il n'est pas délégué titulaire ou suppléant représentant l'un ou l'autre adhérent au sein du Comité syndical du syndicat mixte.

Ces commissions sont de droit présidées par le Président qui peut déléguer cette attribution à un Vice-président ou à un membre du bureau.

6.2 - Le Bureau

6.2.1. Composition

Sont membres du Bureau, le Président, les quatre (4) Vice-présidents et les quatre (4) membres du Bureau.

Les dispositions de l'article 6.4.1 des présents statuts relatives à l'élection et au mandat des Vice-présidents sont applicables mutatis mutandis à l'élection et au mandat des membres du Bureau qui n'ont pas la qualité de Président ou de Vice-présidents.

6.2.2. Attributions

Le Bureau exerce les attributions qui lui sont déléguées par le Comité syndical à l'exception des attributions qui sont expressément confiées au Comité syndical par la loi et les règlements en vigueur.

Il assiste le Président dans l'exercice de ses fonctions.

6.2.3. Fonctionnement

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du Président qui en fixe l'ordre du jour.

Le Bureau se réunit au siège du syndicat mixte ou dans un lieu choisi par le Bureau dans le périmètre du syndicat mixte tel que prévu à l'article 3.2 des présents statuts.

Les décisions sont prises à main levée à la majorité absolue des membres du Bureau présents à la réunion du Bureau.

Chaque membre du Bureau dispose d'une voix au sein du Bureau. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. Les séances du Bureau ne sont pas publiques.

6.3 - Le Président

La présidence du syndicat mixte est assurée par un Président.

6.3.1. Election et mandat

Le Président est élu par le Comité syndical parmi les délégués titulaires au scrutin uninominal à un tour,

à la majorité absolue.

Si après deux scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité simple des délégués titulaires ou suppléants présents à la réunion du Comité syndical.

En cas d'égalité des suffrages, le délégué titulaire le plus âgé est déclaré élu.

L'élection du Président s'effectue au scrutin secret.

Le Président est élu jusqu'à la date du premier renouvellement ou de non-renouvellement de son mandat au sein de l'organe délibérant qui l'a désigné délégué au sein du Comité syndical.

Le Président sortant est rééligible.

Le Président sortant continue à exercer ses fonctions de Président jusqu'à l'élection, lors de la première réunion du Comité syndical suivant la date du premier renouvellement ou de non-renouvellement de son mandat au sein de l'organe délibérant qui l'a désigné délégué au sein du Comité syndical, par le Comité syndical, d'un nouveau Président.

En cas de vacance du siège du Président, pour quelque raison que ce soit, le Comité organise l'élection d'un nouveau Président lors de la première réunion du Comité syndical suivant la vacance.

L'élection pour quelque raison que ce soit d'un nouveau Président entraîne l'élection de nouveaux Vice-présidents et de nouveaux membres du Bureau n'ayant pas la qualité de Président ou de Vice-présidents.

6.3.2. Attributions

Le Président préside le syndicat mixte.

Le Président préside les réunions du Comité syndical et du Bureau. A cet égard et en particulier,

- il convoque aux réunions du Comité syndical et du Bureau ;
- il dirige les débats et contrôle les votes.

Le Président est l'organe exécutif du syndicat mixte. A cet égard et en particulier,

- il est chargé d'exécuter les décisions prises par le Comité syndical et le Bureau;
- il prépare et exécute le budget ; il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes ;
- il est chargé de l'administration du syndicat mixte, est responsable du personnel du syndicat mixte;
- il représente le syndicat mixte en justice.

Il exerce les attributions qui lui sont déléguées par le Comité syndical dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Le Président peut déléguer sa signature ou l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents et à un ou plusieurs responsable(s) des services du syndicat mixte.

6.4 - Les Vice-présidents

La vice-présidence du syndicat mixte est assurée par quatre (4) Vice-présidents.

6.4.1. Election et mandat

Le Comité syndical élit deux Vice-présidents parmi les délégués titulaires désignés par l'organe délibérant du SMICTOM SUD EST 35 et deux Vice-présidents parmi les délégués titulaires désignés par l'organe délibérant du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES.

Les Vice-présidents sont élus par le Comité syndical au scrutin de liste majoritaire à un tour.

Les listes sont déposées auprès du Président au cours de la réunion du Comité syndical dont l'ordre du jour est consacré à l'élection des Vice-présidents. Les listes sont des listes bloquées.

Les Vice-présidents sont élus par le Comité syndical à la majorité simple des délégués titulaires ou suppléants présents à la réunion du Comité syndical.

En cas d'égalité de voix entre deux listes, les sièges de Vice-présidents sont attribués à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Les Vice-présidents sont élus pour la même durée que le Président. L'élection pour quelque raison que ce soit d'un nouveau Président entraîne l'élection de nouveaux Vice-présidents.

Les Vice-présidents sortants sont rééligibles.

Les Vice-présidents sortants continuent à exercer leurs fonctions de Vice-présidents jusqu'à l'élection, lors de la première réunion du Comité syndical suivant l'échéance de leur mandat, par le Comité syndical, de nouveaux Vice-présidents.

En cas de vacance du siège d'un Vice-président, il est procédé à l'élection d'un Vice-président le remplaçant dans un délai maximum de deux mois.

6.4.2 Attributions

Les Vice-présidents exercent les attributions qui leur sont déléguées par le Président à l'exception des attributions qui sont expressément confiées au Président par la loi et les règlements en vigueur.

En cas de démission ou de décès du Président, un Vice-président, suivant l'ordre de nomination défini ci-après, exerce la plénitude des fonctions de Président jusqu'à l'élection du nouveau Président.

En cas d'absence du Président à l'une des réunions du Comité syndical ou du Bureau, un Vice-président, suivant l'ordre de nomination défini ci-après, dirige les débats et contrôle les votes.

L'ordre de nomination visé aux deux alinéas précédents est l'ordre de présentation des candidats sur la liste établie pour l'élection des Vice-présidents.

L'ordre de présentation des candidats sur la liste établie pour l'élection des Vice-présidents doit respecter les stipulations suivantes :

dans l'hypothèse où le Président est un délégué titulaire désigné par l'organe délibérant du SMICTOM SUD EST 35 :

- o le premier et le troisième Vice-présidents sont des délégués titulaires désignés par l'organe délibérant du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES;
- o le deuxième et le quatrième Vice-présidents sont des délégués titulaires désignés par l'organe délibérant du SMICTOM SUD EST 35.

- dans l'hypothèse où le Président est un délégué titulaire désigné par l'organe délibérant du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES:

- o le premier et le troisième Vice-présidents sont des délégués titulaires désignés par l'organe délibérant du SMICTOM SUD EST 35;

- o le deuxième et le quatrième Vice-présidents sont des délégués titulaires désignés par l'organe délibérant du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES.

Article 7 - Adhésion - Retrait

7.1 - Adhésion

Seuls peuvent demander à adhérer au syndicat mixte, des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales, à l'exclusion de toute autre personne morale de droit public.

La procédure d'adhésion d'un nouvel adhérent est une procédure en trois étapes. L'adhésion d'un nouvel adhérent requiert :

1. une délibération de l'organe délibérant de la personne morale qui souhaite adhérer au syndicat mixte approuvant la demande d'adhésion et les conditions de cette adhésion ;
2. une délibération du Comité syndical approuvant la demande d'adhésion et les conditions de cette adhésion; cette délibération est adoptée à la majorité des deux tiers des délégués titulaires ou suppléants présents à la réunion du Comité syndical ;
3. une approbation de la demande d'adhésion et des conditions de cette adhésion par les adhérents : l'adhésion du nouvel adhérent et les conditions de cette adhésion sont considérées comme approuvées lorsqu'elles ont été approuvées par des délibérations concordantes des organes délibérants de deux tiers au moins des adhérents et lorsque les organes délibérants ayant approuvé l'adhésion du nouvel adhérent et les conditions de cette adhésion représentent au moins le quart de la population comprise dans le périmètre du syndicat mixte.

A défaut de délibération dans le délai de trois (3) mois à compter de la saisine des organes délibérants des adhérents par le Président, la décision des organes délibérants des adhérents concernés est réputée favorable.

7.2 - Retrait

Hors hypothèses pour lesquelles une procédure de retrait est spécifiquement prévue par la loi et les règlements en vigueur, la procédure de retrait d'un adhérent du syndicat mixte est la procédure définie ci-après.

La procédure de retrait d'un adhérent du syndicat mixte est une procédure en cinq étapes. Le retrait d'un adhérent du syndicat mixte requiert :

1. une délibération de l'organe délibérant de l'adhérent qui souhaite se retirer du syndicat mixte approuvant le principe de son retrait ;
2. la transmission par le président de l'adhérent qui souhaite se retirer du syndicat mixte , au Président, de la délibération de l'organe délibérant de l'adhérent qui souhaite se retirer du syndicat mixte approuvant le principe du retrait ;
3. une délibération du Comité syndical approuvant le principe du retrait de l'adhérent qui souhaite se retirer du syndicat mixte.

Les délégués désignés par l'organe délibérant de l'adhérent qui souhaite se retirer du syndicat mixte ne participent pas au vote de la délibération du Comité syndical ayant pour objet d'approuver le principe du retrait.

Le Comité syndical dispose d'un délai de trois (3) mois pour délibérer sur le principe du retrait; à défaut, il est considéré que le Comité syndical n'a pas approuvé le principe du retrait.

Le délai de trois (3) mois visé au précédent alinéa court à compter de la transmission par le président de l'adhérent qui souhaite se retirer du syndicat mixte, au Président, de la délibération de l'organe délibérant de l'adhérent qui souhaite se retirer du syndicat mixte approuvant le principe du retrait.

4. une délibération de l'organe délibérant de l'adhérent qui ne souhaite pas se retirer du syndicat mixte approuvant le principe du retrait de l'adhérent qui souhaite se retirer du syndicat mixte.

L'organe délibérant de l'adhérent qui ne souhaite pas se retirer du syndicat mixte dispose d'un délai de trois (3) mois pour délibérer sur le principe du retrait ; à défaut, il est considéré que l'organe délibérant de l'adhérent qui ne souhaite pas se retirer du syndicat mixte n'a pas approuvé le principe du retrait.

Le délai de trois (3) mois visé au précédent alinéa court à compter de la transmission par le Président, au président de l'adhérent qui ne souhaite pas se retirer du syndicat mixte, de la délibération de l'organe délibérant de l'adhérent qui souhaite se retirer du syndicat mixte approuvant le principe du retrait.

5. la conclusion d'une convention de retrait ayant pour objet de définir les conditions du retrait et devant être approuvée par l'organe délibérant de l'adhérent qui souhaite se retirer du syndicat mixte, par l'organe délibérant de l'adhérent qui ne souhaite pas se retirer du syndicat mixte et par le Comité syndical ; les délégués désignés par l'organe délibérant de l'adhérent qui souhaite se retirer du syndicat mixte ne participent pas au vote de la délibération du Comité syndical relative à la convention de retrait.

La convention de retrait prévoit notamment la répartition, entre le syndicat mixte et l'adhérent qui souhaite se retirer du syndicat mixte :

- des biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de la compétence traitement des déchets au syndicat mixte ;
- du produit de la réalisation <lesdits biens meubles et immeubles ;
- du solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de la compétence traitement des déchets au syndicat mixte ;
- de toutes conséquences financières résultant de la modification ou de la rupture des contrats passés par le syndicat mixte pour l'exercice de sa compétence.

Le retrait d'un adhérent entraîne la modification des présents statuts dans les conditions fixées à l'article 9 des présents statuts.

Article 8 - Dispositions financières

Le Syndicat définit « le coût syndical » comme étant le montant total de la participation demandée à l'ensemble des entités adhérentes pour le traitement de la totalité de leurs déchets. La participation financière se décompose en deux parties :

Les charges de structures sont réparties entre les entités adhérentes au prorata du nombre d'habitants (dernier recensement officiel).

Les dépenses liées au traitement des déchets du syndicat (toutes filières confondues) sont réparties entre les entités adhérentes selon le coût net unitaire des déchets multiplié par les tonnages produits par chaque entité.

A défaut de pouvoir identifier le tonnage produit par une entité, le tonnage à prendre en compte pour déterminer la participation de ladite entité sera fixé au prorata de la population desservie, telle qu'elle résulte du dernier recensement.

Article 9 - Modification des statuts

La procédure de modification des présents statuts est une procédure en deux étapes. La modification des présents statuts requiert :

1. une délibération du Comité syndical approuvant la modification des présents statuts ; cette délibération est adoptée à la majorité des deux tiers des délégués titulaires ou suppléants présents à la réunion du Comité syndical ;
2. une approbation de la modification des présents statuts par les adhérents : la modification des présents statuts est considérée comme approuvée lorsqu'elle a été approuvée par des délibérations concordantes des organes délibérants de deux tiers au moins des adhérents et lorsque les organes délibérants ayant approuvé la modification des présents statuts représentent au moins le quart de la population comprise dans le périmètre du syndicat mixte.

A défaut de délibération dans le délai de trois (3) mois à compter de la saisine des organes délibérants des adhérents par le Président, la décision des organes délibérants des adhérents concernés est réputée favorable.

Article 10 - Régime comptable

Est nommé receveur du syndicat le comptable de la trésorerie de Vitré Collectivités.

La comptabilité du syndicat mixte est tenue et sa gestion assurée selon les règles de la comptabilité publique.

Le syndicat mixte est notamment soumis aux dispositions du Code général des collectivités territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables aux communes.

Article 11 - Litiges

11.1 - Conciliation

En cas de litige lié à l'exécution des présents statuts, entre le syndicat mixte et un ou plusieurs adhérents ou entre plusieurs adhérents entre eux, les adhérents concernés et/ou le syndicat mixte s'engagent à chercher à résoudre ce différend ou ce litige à l'amiable.

11.2 - Tribunal administratif

En cas de désaccord persistant de plus de trois (3) mois à compter de la survenance du litige, le litige peut être porté par l'une des parties devant le Tribunal Administratif de Rennes, sans préjudice du lancement de la procédure de retrait fixée à l'article 7.2. des présents statuts ou d'une modification des présents statuts dans les conditions fixées à l'article 9 des présents statuts.

Comité syndical DÉLIBÉRATIONS

Pocé-Les-Bois
7 décembre 2021



SOMMAIRE



COMITÉ SYNDICAL

7 décembre 2021

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Délibération n°1

MARCHÉ POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES, DES EMBALLAGES EN PORTE À PORTE ET APPORT VOLONTAIRE, LA COLLECTE DU VERRE ET DES JOURNAUX-REVUES-MAGAZINES EN APPORT VOLONTAIRE -AVENANT N°5 À INTERVENIR 4

FILIÈRES

Délibération n°2

CONTRAT DE REPRISE DES JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES SIGNÉ AVEC NORSKE SKOG GOLBEY -AVENANT N°2 À INTERVENIR 7

FINANCES

Délibération n°3

FIXATION DES TARIFS DES APPORTS EN DÉCHÈTERIE POUR L'ANNÉE 2022 9

Délibération n°4

FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES OUTILS DE COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET PARTAGÉ POUR L'ANNÉE 2022 11

Délibération n°5

SOUTIEN FINANCIER À LA LOCATION DE BROEUR À DÉCHETS VERTS 13

Délibération n°6

TPRESTATION SPÉCIFIQUE « COLLECTE DES PAPIERS BUREAUTIQUES ET ASSIMILÉS » TARIF 2022 16

Délibération n°7

PRESTATION SPÉCIFIQUE « COLLECTE DES CARTONS BRUNS » : TARIF 2022 18

Délibération n°8

PRESTATION SPÉCIFIQUE - TARIF 2022 20

Délibération n°9

REDEVANCE SPÉCIALE - TARIF 2022 23

Délibération n°10

SOUTIEN FINANCIER À LA COLLECTE DES PAPIERS ORGANISÉE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES 26

TER

Délibération n°11

VALIDATION DU PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA 2022-2028) 28

GESTION DES DÉCHÈTERIES

Délibération n°12

MARCHÉ POUR LE TRANSPORT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS BROYÉS ISSUS DES DÉCHÈTERIES DE LA GUERCHE DE BRETAGNE, RETIERS, JANZÉ -AVENANT À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ GIBOIRE 30

REVERTEC

Délibération n°13

MARCHÉ PORTANT SUR LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION DE CHALEUR DE DISTRIBUTION SIGNÉ AVEC LA SOCIÉTÉ DALKIA -AVENANT N°7 À INTERVENIR . 32



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 07 Décembre 2021
Date convocation : 26 Novembre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°1 (1.1: Marchés Publics)

OBJET : COLLECTE DES DECHETS MENAGERS : Marché pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire, la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire – Avenant n°5 à intervenir

Monsieur Patrick ROBERT, Vice-Président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte expose :

Vu la délibération n°1 du Comité Syndical en date du 21 Mai 2016 décidant d'attribuer le marché pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire et la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire pour une durée de 7 ans, soit du 1^{er} Janvier 2017 au 31 décembre 2023 à la Société SUEZ RV OUEST ;

Considérant le marché signé avec la Société SUEZ RV OUEST pour un montant estimé à 23 350 053,10 H.T sur 7 ans ;

Considérant que le marché signé prévoit le passage à une collecte tous les quinze jours pour les ordures ménagères collectées en porte à porte à compter du 1^{er} Janvier 2022 ;

Dans le cadre de cette modification de fréquence de collecte, il n'était pas prévu de maintenir une collecte deux fois par semaine pour certains usagers et une collecte en C1 pour le flux CS des logements collectifs.

Ces bacs supplémentaires non prévus dans le cadre du contrat représentent un nombre de 50 900 levées par an supplémentaires estimées.

La charge supplémentaire annuelle pour SUEZ a été estimée à 175 371 €HT.

Considérant qu'un travail est en cours par les services du SMICTOM afin d'optimiser le nombre de C1 et C2,

Considérant que le nombre réel de C1 et C2 sera déterminé et finalisé au cours des 6 premiers mois de l'année 2022,

Les parties conviennent d'un complément de rémunération mensuelle à hauteur de 14 614.25 €HT jusqu'au 30/06/2022. Les parties conviennent de se revoir un mois avant cette date afin de croiser les données réelles et faire le bilan des 6 premiers mois de fonctionnement.

Impact de l'avenant : 87 685.50 €, soit 0.37% du montant du marché, impact des avenants cumulés : 5.48%.

Considérant la réunion de la Commission d'appel d'offres invitée à se prononcer le Mardi 7 Décembre 2021 à 18h sur le projet d'avenant N°5 à intervenir avec la Société SUEZ ENVIRONNEMENT,



LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°5 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer l'avenant à intervenir avec la Société SUEZ ENVIRONNEMENT dans le cadre du marché signé pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire et la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire, pour un montant estimé à 87 685.50 € H.T, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 49
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 49
Nombre de voix pour : 49
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STÉPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 07 Décembre 2021
Date convocation : 26 Novembre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwénaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2 (1.4: Autres types de contrats)

OBJET : FILIERES : Contrat de reprise des journaux, revues et magazines signé avec Norske Skog Golbey – Avenant n°2 à intervenir

Madame Isabelle DUSSOUS, Vice-Présidente en charge des nouvelles filières et filières REP expose :

Suite à une consultation passée fin 2017 par les SMICTOM du Pays de Fougères et du Sud Est 35, les collectivités ont confié les papiers pour une valorisation à la Société Norske Skög Golbey,

Le contrat prévoyait un traitement des papiers sur leur site situé à Golbey.

En raison d'une modification ponctuelle du marché de la reprise des papiers sur le territoire Breton, la Société Norsk sollicite le SMICTOM Sud Est 35 pour une modification ponctuelle de l'exutoire.

En effet, un partenaire de cette société se trouve en manque de matière. A titre exceptionnel, la Papeterie ne recyclerait pas sur son site les tonnages achetés à la Collectivité, mais pourra les envoyer en recyclage chez son partenaire OMNIPAC – CELLULOSES DE LA LOIRE, situé à Allaire (56).

La déclaration CITEO sera assurée par la Papeterie et OMNIPAC-CDL indiqué comme recycleur final. Le prix de reprise et les conditions logistiques sont inchangés.

Ces conditions sont applicables aux tonnes enlevées sur les mois de novembre et décembre 2021.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°2 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer l'avenant à intervenir au contrat de reprise des journaux, revues et magazines signé avec la Société NORSKE SKOG Golbey, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 49
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 49
Nombre de voix pour : 49
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STÉPHAN


DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 07 Décembre 2021

Date convocation : 26 Novembre 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwénaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : *Néant*

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°3

(7.2: Fiscalité)

OBJET : FINANCES : Fixation des tarifs des apports en déchèterie pour l'année 2022

Madame Isabelle CEZE, Vice-Présidente en charge des services individualisés aux acteurs économiques et administrations, expose :

Considérant que les professionnels sont autorisés à déposer leurs déchets en déchèterie, moyennant selon les matériaux, paiement d'une redevance ;

Considérant les tarifs fixés par délibération N°12 du 08 Décembre 2020 pour l'année 2021 comme suit :

- Gratuit pour le dépôt de ferraille,
- Gratuit pour le dépôt de carton,
- 18 €/m3 pour le dépôt de polystyrène,
- 24 €/m3 pour le dépôt de gravats,
- 18 €/m3 pour le dépôt de déchets verts (bruts ou broyés),
- 24 €/m3 pour le dépôt de tout venant et incinérables,
- 18 €/m3 pour le dépôt de bois,

Considérant les coûts de revient établis pour les différents matériaux, il est proposé les tarifs suivant pour l'année 2022 :

- Gratuit pour le dépôt de ferraille,
- Gratuit pour le dépôt de carton,
- 18 €/m3 pour le dépôt de polystyrène,
- 30 €/m3 pour le dépôt de gravats,
- 20 €/m3 pour le dépôt de déchets verts (bruts ou broyés),
- 26 €/m3 pour le dépôt de tout venant et incinérables,
- 20 €/m3 pour le dépôt de bois,

M. LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES TARIFS 2022

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide les tarifs relatifs aux apports de matériaux par les professionnels et établissements publics, en déchèterie pour l'année 2022 comme suit :**

- Gratuit pour le dépôt de ferraille,
- Gratuit pour le dépôt de carton,
- 18 €/m3 pour le dépôt de polystyrène,
- 30 €/m3 pour le dépôt de gravats,
- 20 €/m3 pour le dépôt de déchets verts (bruts ou broyés),
- 26 €/m3 pour le dépôt de tout venant et incinérables,
- 20 €/m3 pour le dépôt de bois,

- **Charge le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et l'autorise à signer tout document nécessaire à son application.**

Présents : 49
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 49
Nombre de voix pour : 49
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STEPHAN
smictom

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 07 Décembre 2021

Date convocation : 26 Novembre 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°4 (7.1: Décisions Budgétaires)

OBJET : FINANCES : Fixation des tarifs de vente des outils de compostage domestique et partagé pour l'année 2022

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Considérant que le SMICTOM SUD EST 35 est engagé depuis 2012 dans la promotion du compostage domestique ;

Considérant que dans ce cadre, le Comité Syndical a souhaité organiser des campagnes de distribution de composteurs intégrant la distribution de composteurs auprès des usagers à prix préférentiel, et une formation au compostage ;

Considérant les conditions d'attribution définies par délibération N°13 du Comité Syndical en date du 08 Décembre 2020 comme suit :

- Tarif de ventes 2021 :
 - o Composteur 150 litres + Bioseau : 20€, l'unité
 - o Composteur 300 litres + Bioseau : 25€, l'unité
 - o Composteur 600 litres + Bioseau : 35€, l'unité
 - o Brass' compost : 15€, l'unité
 - o Bioseau : 2€ l'unité

Il est proposé de maintenir les tarifs pour l'année 2022.

M. LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES TARIFS DE VENTE 2022 DES OUTILS DE COMPOSTAGE

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide les tarifs relatifs aux apports de matériaux par les professionnels et établissements publics, en déchèterie pour l'année 2022 comme suit :**
 - o Composteur 150 litres + Bioseau : 20€, l'unité
 - o Composteur 300 litres + Bioseau : 25€, l'unité
 - o Composteur 600 litres + Bioseau : 35€, l'unité
 - o Brass' compost : 15€, l'unité
 - o Bioseau : 2€ l'unité
- **Charge le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et l'autorise à signer tout document nécessaire à son application.**

Présents : 49
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 49
Nombre de voix pour : 49
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN


DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 07 Décembre 2021

Date convocation : 26 Novembre 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claire RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



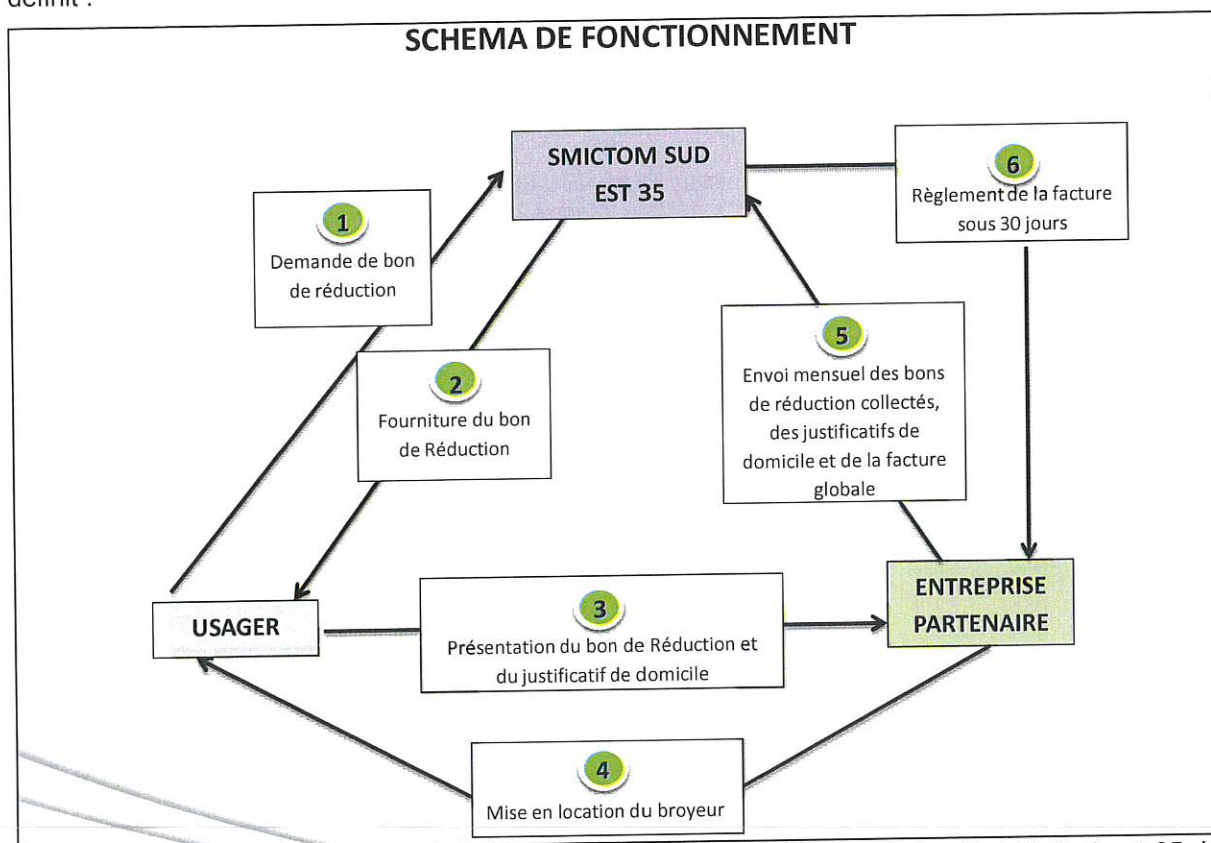
COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°5
 (7.6 : Contributions Budgétaires)

OBJET : FINANCES : Soutien financier à la location de broyeur à déchets verts

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Considérant que depuis 2014, le Comité Syndical a mis en place un partenariat avec les loueurs de broyeurs et soutenu financièrement la location de broyeur auprès des usagers selon le schéma ainsi défini :



Le principe : l'utilisateur demande un bon de réduction via le site internet du SMICTOM Sud est 35, le syndicat envoie le bon de réduction à l'utilisateur, l'utilisateur présente le bon de réduction chez le loueur, le loueur met à disposition le broyeur. Le loueur envoie la facture au syndicat.

Considérant que par délibération n°14 du 08 Décembre 2000, le montant de la participation avait été fixé à 50% ;

Considérant que cette opération permet de limiter la quantité de déchets produits et apportés en déchèterie ;

Il est proposé de poursuivre l'opération de soutien financier à la location de broyeur à végétaux à hauteur de 50% et à 100% pour les Associations dans le cadre d'une animation grand public ayant pour objectif la réduction des déchets à la source ;

AU VU DU BILAN DE L'OPERATION, LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA RECONDUCTION DE CETTE ACTION ET DE FIXER LA PARTICIPATION FINANCIERE DU SYNDICAT

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De reconduire l'opération de soutien financier à la location de broyeurs à végétaux pour l'année 2022,
- De fixer le montant de la participation financière à hauteur de 50%,
- De prendre en charge la location de broyeur à 100% pour les Associations dans la mesure où la location du broyeur s'effectue dans le cadre d'une animation grand public ayant pour objectif la réduction des déchets à la source,
- D'instaurer une convention de partenariat avec les distributeurs/loueurs de broyeurs,
- De valider la convention à intervenir avec les distributeurs/loueurs de broyeurs tel que présentée,
- De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération, et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.

Présents : 49
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 49
Nombre de voix pour : 49
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STÉPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 07 Décembre 2021
Date convocation : 26 Novembre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°6

(7.2: Fiscalité)

OBJET : FINANCES : Prestation spécifique « Collecte des papiers bureautiques et assimilés » Tarif 2022

Madame Isabelle CEZE, Vice-Présidente en charge des services individualisés aux acteurs économiques et administrations, expose :

Considérant l'obligation de se conformer pour les établissements privés et publics au tri à la source des papiers ;

Vu les nombreuses demandes émanant des professionnels et administrations de son territoire concernant la collecte des papiers, le SMICTOM SUD EST 35 a mis en œuvre à titre expérimental, avec le soutien de CITEO et ADEME, une collecte spécifique, au « porte à porte », des papiers bureautiques et assimilés ;

Considérant que cette collecte spécifique a pour objectif de réduire les quantités de déchets recyclables encore présents dans les ordures ménagères résiduelles qui partent en incinération (>10%) et de capter un gisement de papiers à plus forte valeur ajoutée ;

Considérant le tarif défini par délibération N°17 du Comité Syndical en date du 8 Décembre 2020 pour l'année 2021 : soit l'application d'un forfait de 150€ par an, par point de collecte, dans le cadre d'une facturation à terme échu sur la base d'une inscription d'un an minimum ;

Au vu du bilan de la prestation, le Bureau Syndical propose de se donner six mois pour étudier plusieurs scénarios permettant d'une part de réduire le coût de la prestation, et d'autre part d'augmenter le nombre d'adhérents ;

Par conséquent, il est proposé de conserver la prestation sur le 1^{er} semestre 2022, selon les mêmes conditions : Forfait de 150€ par point de collecte, et par an.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA PRESTATION SPECIFIQUE DE COLLECTE DES PAPIERS BUREAUTIQUES

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De reconduire la prestation spécifique de collecte en porte à porte des papiers bureautiques et assimilés pour le 1^{er} semestre 2022,
- D'instaurer une convention pour une durée de six mois,
- De valider la convention à intervenir avec les professionnels et administrations du territoire tel que présentée,
- De fixer le forfait à 150€ par an et par point de collecte, pour l'année 2022,
- De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.

Présents : 49
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 49
Nombre de voix pour : 49
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STÉPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 07 Décembre 2021
Date convocation : 26 Novembre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESSANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHENY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°7

(7.2: Fiscalité)

OBJET : FINANCES : Prestation spécifique « Collecte des cartons bruns » : Tarif 2022

Madame Isabelle CEZE, Vice-Présidente en charge des services individualisés aux acteurs économiques et administrations, expose :

Considérant l'obligation de se conformer pour les établissements privés et publics au tri à la source des cartons ;

Vu les nombreuses demandes émanant des professionnels et administrations de son territoire concernant la collecte des cartons, le SMICTOM SUD EST 35 a mis en œuvre à titre expérimental, avec le soutien de CITEO et ADEME, une collecte spécifique, au « porte à porte », des cartons bruns ;

Considérant que cette collecte spécifique a pour objectif de réduire les quantités de cartons bruns déposés à côté ou dans les sacs jaunes les jours de collecte sélective, car ces cartons nuisent au bon fonctionnement de la chaîne de tri du centre de tri de par leur volume important, et de réduire les quantités de cartons encore présents en mélange, dans les ordures ménagères résiduelles des professionnels et qui partent en incinération, et ainsi d'augmenter le recyclage ;

Considérant le tarif défini par délibération N°18 du Comité Syndical en date du 8 Décembre 2020 pour l'année 2021 : soit l'application d'un forfait de 150€ par an, par point de collecte, dans le cadre d'une facturation à terme échu sur la base d'une inscription d'un an minimum ;

Vu le bilan de l'opération, la Commission Finances et le Bureau Syndical proposent de poursuivre l'opération sur l'année 2022 et de développer les actions de communication sur le service apporté auprès des professionnels afin d'élargir le nombre d'adhésion au service ;

Il est proposé de maintenir la prestation aux mêmes conditions qu'actuellement : à savoir 150€ par point de collecte, par an.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA PRESTATION SPECIFIQUE DE COLLECTE DES CARTONS

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De reconduire la prestation spécifique de collecte en porte à porte des cartons pour une durée d'un an,
- D'instaurer une convention pour une durée d'un an,
- De valider la convention à intervenir avec les professionnels et administrations du territoire tel que présentée,
- De fixer le forfait à 150€ par an et par point de collecte, pour l'année 2022,
- De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.

Présents : 49
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 49
Nombre de voix pour : 49
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STÉPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 07 Décembre 2021
Date convocation : 26 Novembre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°8

(7.2: Fiscalité)

OBJET : FINANCES : Prestation spécifique - Tarif 2022

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Considérant que les modalités de collecte des différentes catégories de déchets ménagers et assimilés sont fixées dans le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés adopté par délibération n°5 du Comité Syndical en date du 9 novembre 2019,

Considérant que par délibération N° 19 du Comité Syndical en date du 8 Décembre 2020, il a été décidé de facturer des prestations spécifiques liées à l'application du règlement de collecte et de définir les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

	Tarif
<i>Forfait lavage de bac</i>	<i>15.00 € par bac</i>
<i>Bac 240L avec opercule et serrure non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée</i>	<i>85.00 €</i>
<i>Bac 360L non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée</i>	<i>45.00 €</i>
<i>Bac 660L à couvercle gris non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée</i>	<i>100.00 €</i>
<i>Bac 660L à couvercle jaune avec opercule et serrure non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée</i>	<i>160.00 €</i>
<i>Couvercle 240L jaune avec serrure et opercule cassé ou disparu</i>	<i>60.00 €</i>
<i>Couvercle 360L gris cassé ou disparu</i>	<i>15.00 €</i>
<i>Couvercle 360L jaune avec serrure et opercule cassé ou disparu</i>	<i>70.00 €</i>
<i>Couvercle 660L gris cassé ou disparu</i>	<i>30.00 €</i>
<i>Couvercle 660L jaune avec serrure et opercule cassé ou disparu</i>	<i>80.00 €</i>
<i>Pénalités de retard de retour ou de retrait de bacs « manifestations »</i>	<i>15.00 € par jour par bac</i>
<i>Forfait fourniture de badge et carte déchèterie à partir du 4^{ème} (dans l'année)</i>	<i>16.00</i>

Il est proposé de maintenir les tarifs pour l'année 2022.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES TARIFS 2022

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De fixer les tarifs pour l'année 2022 pour les prestations spécifiques comme suit :

	Tarif
Forfait lavage de bac	15.00 € par bac
Bac 240L avec opercule et serrure non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée	85.00 €
Bac 360L non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée	45.00 €
Bac 660L à couvercle gris non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée	100.00 €
Bac 660L à couvercle jaune avec opercule et serrure non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée	160.00 €
Couvercle 240L jaune avec serrure et opercule cassé ou disparu	60.00 €
Couvercle 360L gris cassé ou disparu	15.00 €
Couvercle 360L jaune avec serrure et opercule cassé ou disparu	70.00 €
Couvercle 660L gris cassé ou disparu	30.00 €
Couvercle 660L jaune avec serrure et opercule cassé ou disparu	80.00 €
Pénalités de retard de retour ou de retrait de bacs « manifestations »	15.00 € par jour par bac
Forfait fourniture de badge et carte déchèterie à partir du 4 ^{ème} (dans l'année)	16.00

- De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération, et de signer tout document nécessaire à son application.

Présents : 49
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 49
Nombre de voix pour : 49
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STÉPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 07 Décembre 2021
Date convocation : 26 Novembre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : *Néant*

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°9

(7.2: Fiscalité)

OBJET : FINANCES : Redevance spéciale - Tarif 2022

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2333-78,

Vu la loi du 13 juillet 1992 qui oblige l'application au 1^{er} janvier 1993 de la redevance spéciale auprès de l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers qui bénéficient de la collecte des déchets issus de leur activité,

Vu le décret n°94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et relatif, notamment, aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 février 1997 autorisant le Président à appliquer et signer les conventions avec les producteurs concernés par la redevance spéciale,

Vu la délibération n°1 du Comité Syndical en date du 27 juin 2015 décidant de la mise en place de la TEOM-i à compter du 1^{er} janvier 2019 pour tous les ménages et non ménages soumis à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

Vu la délibération n°20 du Comité Syndical en date du 8 Décembre 2020 validant l'instauration d'une redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2021 selon les modalités suivantes ainsi que les tarifs de levées applicables en 2021 :

La redevance spéciale est assise sur la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites exprimée en nombre de levées de bacs pour les usagers non soumis à TEOM collectés en porte à porte, ou en nombre d'ouvertures de tambour pour les secteurs desservis en bornes d'apports volontaires.

Le montant de la redevance spéciale est calculé comme suit :

Nombre de levées/ouvertures x Tarif de la levée ou dépôt selon le volume

Tarifs de levées applicables en 2021, comme suit :

Volume du bac ou tambour	Tarif de la levée
Tarif dépôt AV tambour 45l,	0.70 €
Tarif dépôt AV tambour 60l	0.93 €
Tarif dépôt AV tambour 80l	1.25 €
Tarif dépôt AV tambour 110l	1.71 €
Tarif levée du bac de 80 litres	2.00 €
Tarif levée du bac de 120 litres	3.00 €
Tarif levée du bac de 180 litres	4.50 €
Tarif levée du bac de 240 litres	6.00 €
Tarif levée du bac de 360 litres	9.00 €
Tarif levée du bac de 660 litres	16.50 €

Il est proposé de maintenir les tarifs pour l'année 2022.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES TARIFS 2022

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De fixer les tarifs de Redevance spéciale incitative pour l'année 2022 comme suit :

Volume du bac ou tambour	Tarif de la levée
Tarif dépôt AV tambour 45l,	0.70 €
Tarif dépôt AV tambour 60l	0.93 €
Tarif dépôt AV tambour 80l	1.25 €
Tarif dépôt AV tambour 110l	1.71 €
Tarif levée du bac de 80 litres	2.00 €
Tarif levée du bac de 120 litres	3.00 €
Tarif levée du bac de 180 litres	4.50 €
Tarif levée du bac de 240 litres	6.00 €
Tarif levée du bac de 360 litres	9.00 €
Tarif levée du bac de 660 litres	16.50 €

- De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération, et de signer tout document nécessaire à son application.

Présents : 49
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 49
Nombre de voix pour : 49
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STÉPHAN
smictom

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 07 Décembre 2021

Date convocation : 26 Novembre 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°10 (7.6: Contributions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Soutien financier à la collecte des papiers organisée auprès des établissements scolaires

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Considérant l'obligation de se conformer pour les établissements privés et publics au tri à la source des papiers ;

Vu qu'au sein des écoles, de nombreuses associations ont mis en place un service de collecte de papiers afin d'assurer des recettes pour financer des manifestations culturelles ou séjours scolaires et que ces tonnes sont collectées sans délégation de compétence, le SMICTOM disposant seul, en effet, de la compétence « gestion des déchets ménagers » ;

Considérant que le tri du papier répond aux objectifs de la loi de Transition énergétique pour une croissance verte puisqu'il permet, d'une part, la réutilisation et le recyclage de déchets et, d'autre part, la réduction du volume et du poids de nos bacs à ordures ménagères, le Syndicat a souhaité mettre en place un partenariat avec les écoles, les associations de parents d'élèves et les communes pour leur proposer deux solutions de collecte : une borne papier à titre permanent et/ou une benne de 10m3 à titre ponctuel ;

Vu la délibération n°3 du Comité Syndical en date du 19 Octobre 2018 décidant d'instaurer une convention avec les écoles, les associations de parents d'élèves et les communes jusqu'au 13 Juillet 2019 pour la collecte des papiers, et d'apporter un soutien financier de 40€ la tonne collectée pour les actions de communications menées ;

Vu la délibération n°21 du Comité Syndical en date du 8 Décembre 2020 décidant de la reconduction du dispositif ;

Au vu du bilan de l'opération, il est proposé de reconduire l'opération pour l'année 2022 selon les mêmes conditions.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA RECONDUCTION DE CETTE ACTION

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De reconduire l'opération de collecte des papiers organisée par les établissements scolaires pour une durée d'un an,
- De verser un soutien financier à hauteur de 40€ pour chaque tonne collectée,
- De valider la convention à intervenir telle que présentée,
- De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération, et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.

Présents : 49
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 49
Nombre de voix pour : 49
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STÉPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 07 Décembre 2021
Date convocation : 26 Novembre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwénaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claire RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°11
 (1.4: Autres types de contrats)

OBJET : TER : Validation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2022-2028)

M. Allain TESSIER, Vice-Président en charge du Territoire Econome en Ressources, expose :

Le PLPDMA, plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre des objectifs de réduction des déchets. Ce plan d'actions de 6 ans est une obligation réglementaire pour les structures à compétence déchets.

Lors de la séance du 9 Novembre dernier, le Comité syndical a validé les axes et le plan d'actions du programme PLPDMA 2022-2028 proposé par la commission :

Axes	Actions
Axe1 : Développer le réemploi et la réparation	1.1. Soutenir et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation
	1.2. Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation
	1.3. Développer la collecte préservante en déchèterie
Axe 2 : Réduire les biodéchets et généraliser leur gestion de proximité	2.1. Définir et instaurer un schéma territorial de gestion des biodéchets
	2.2. Déployer le compostage individuel
	2.3. Déployer le compostage collectif
	2.4. Favoriser la gestion de proximité des déchets verts
	2.5. Promouvoir le jardinage au naturel
Axe 3 : Sensibiliser et favoriser la visibilité des actions en faveur de la prévention	3.1. Sensibiliser chaque usager du territoire à la prévention
	3.2. Mettre en place et promouvoir des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
	3.3. Sensibiliser les scolaires
	3.4. Accompagner les actions écocitoyennes
Axe 4 : Valoriser 100 % des déchets recyclables	4.1. Communiquer sur les gestes de tri
	4.2. Mettre à disposition des acteurs des outils adaptés
	4.3. Extension des consignes de tri
Axe5 : Éco-exemplarité de la collectivité	5.1. Développer l'éco-exemplarité du SMICTOM et des collectivités adhérentes

Le dossier a été soumis à consultation publique durant plus de 21 jours. La synthèse de cette consultation a été présentée à l'Assemblée.

LE COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION N'ENGENDRANT PAS DE MODIFICATION DU PROGRAMME, LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA VALIDATION DU PLDMA

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- Valide définitivement le plan d'actions du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés proposé pour la période 2022-2028, avec une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Charge le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération, et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.

Un bilan annuel sera réalisé et présenté à l'Assemblée, durant les six années du PLPDMA.

Présents : 47
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 47
Nombre de voix pour : 47
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STÉPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 07 Décembre 2021
Date convocation : 26 Novembre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : *Néant*

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°12

(1.1: Marchés Publics)

OBJET : GESTION DES DECHETERIES : Marché pour le transport et la valorisation des déchets verts broyés issus des déchèteries de La Guerche de Bretagne, Retiers, Janzé – Avenant à intervenir avec la Société GIBOIRE

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge de la gestion et de l'organisation des déchèteries expose :

Vu la délibération n°1 du Bureau syndical en date du 5 janvier 2021, attribuant le marché pour le transport et la valorisation des déchets verts broyés issus des déchèteries de Janzé, Retiers et La Guerche de Bretagne à la Société Giboire pour une durée d'un an ; (montant : 28 584€ HT)

Vu la délibération n°1 du Comité syndical en date du 18 Mai 2021, décidant de retirer le site de Retiers des sites de broyage sur lesquels intervient la Société FLOC ECO, pour broyer les déchets directement sur le site de la Société situé à Argentré du plessis ;

Vu l'augmentation des tonnages de déchets verts collectés sur l'année 2021.

Les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant intégrant une prestation d'enlèvement de déchets verts brut sur la déchèterie de Retiers, et son transport vers l'exécutoire situé sur la commune.

Impact de l'avenant : 12 996.00 €, soit 45% du montant du marché, impact des avenants cumulés : 45%.

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres invitée à se prononcer sur le projet d'avenant lors de sa réunion fixée au Mardi 7 Décembre à 17h30,

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°1 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer l'avenant à intervenir pour le transport et la valorisation des déchets verts broyés issus des déchèteries de La Guerche de Bretagne, Retiers et Janzé, avec la Société GIBOIRE, pour un montant estimé à 12 996 €, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 46
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 46
Nombre de voix pour : 46
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STÉPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 07 Décembre 2021**

Date convocation : 26 Novembre 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claire RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°13

(1.1: Marchés Publics)

OBJET : REVERTEC : Marché portant sur la construction, l'exploitation d'équipements de production de chaleur de distribution signé avec la société DALKIA – Avenant N°7 à intervenir

Le Président expose :

Par délibération du Comité Syndical en date du 29.09.2017, il a été décidé de confier à la Société DALKIA, le marché portant sur la construction, l'exploitation d'équipements de production de chaleur de distribution. (Marché signé pour un montant estimé à 2 736 292.00 € HT).

Au vu des performances de l'installation (part du Gaz plus importante dans la production d'énergie), une procédure de négociation en vue de l'amélioration des performances devant conduire à la réception des installations et la mise en place d'un plan de progrès a été délibérée le 29.02.2020. Cette procédure a été actée par la signature de l'avenant 5, puis 6 concernant les nouveaux objectifs à atteindre.

La réception des installations avec réserve a donc été actée en Mars 2020. Un planning de réserves a été mis en place. Malheureusement du fait de la situation sanitaire et de la complexité du projet, ce planning n'a pu être respecté par l'entreprise Dalkia.

Au cours de l'année 2021, la récupération d'énergie fatale s'est dégradée (système de récupération sur le site de KERVALIS), un diagnostic a donc été engagé et il s'avère que le système subit des contraintes techniques importantes du fait de la présence de résidus dans l'installation. La société Dalkia a donc mené des investigations pour proposer une solution technique au SMICTOM.

Afin d'améliorer la récupération d'énergie et d'acter le partage de la prise en charge du préjudice subi par le SMICTOM en 2020, les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant 7 dont l'objectif est de :

- Définir les conditions d'application des pénalités indiquées dans le courrier du 30/03/2021.

Impact de l'avenant : - 60 000.00 €, soit 2.19% du montant du marché, impact des avenants cumulés : 6.68%.

Considérant l'avis de la Commission d'appel d'offres invitée à se prononcer lors de sa réunion fixée au Mardi 7 Décembre 2021 à 17h45 sur le projet d'avenant à intervenir avec la Société DALKIA ;

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°1 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer l'avenant à intervenir avec la Société DALKIA dans le cadre du marché portant sur la construction, l'exploitation d'équipements de production de chaleur de distribution, pour un montant représentant une moins-value de 60 000.00€ H.T, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 46
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 46
Nombre de voix pour : 46
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STÉPHAN

smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 07 Décembre 2021
Date convocation : 26 Novembre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).

**COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021****DELIBERATION N°14**

(4.4 Autres catégories de personnel)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Convention pour la création du service commun « Informatique » – Avenant N°3 à intervenir

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Considérant la création du service commun (SC) « Informatique » par délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2017, qui permet aux membres adhérents d'assurer la gestion et la maintenance de leurs infrastructures, notamment informatiques et téléphoniques ;

Considérant la volonté d'adhésion des structures suivantes : SYMEVAL, Syndicat de traitement Vitré & Fougères, Communes de Saint Didier, Saint M'Hervé, Marpiré, Erbrée et Visseiche ; Considérant la nécessité de revoir la convention de service commun afin de permettre les modifications suivantes :

- Modification de l'article 1 : objet du service en retirant des missions spécifiques du service commun le point suivant : « l'accompagnement au déploiement du très haut débit ». En effet ce service est réalisé pour l'ensemble des communes, adhérentes ou non au service commun.
- Modification des article 3,7 & 8 en enlevant la référence au comité de pilotage de la mutualisation,
- Modification de l'article 5 sur la répartition financière de la charge du service commun afin de :
 - Intégrer le SYMEVAL (0.89% du coût du SC), ce pourcentage venant en déduction de la part de Vitré Communauté,
 - Remplacer le SMICTOM 35 par le Syndicat Mixte de Collecte et de Tri des Ordures Ménagères du Sud-est & Syndicat de Traitement Vitré – Fougères,
 - Supprimer la colonne faisant référence au nombre d'ETP.
- Modification de l'article 10 relatif à la durée de la convention en indiquant à présent que la convention est conclue à compter de sa signature.
- Modification de la fiche d'impact en annexe afin de prendre en compte l'évolution des effectifs du service commun et la localisation de ce service.

Considérant que le projet d'avenant doit être approuvé par tous les adhérents ;

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter le projet de l'avenant n°3 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à signer le projet d'avenant à intervenir à la convention pour la création du service commun « Informatique » et plus généralement tout document relatif à ce dossier.**

Présents : 46
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 46
Nombre de voix pour : 46
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STÉPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 07 Décembre 2021
Date convocation : 26 Novembre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPEANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°15

(4.1: Personnel titulaire et stagiaire de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Mise à disposition du personnel au Syndicat de traitement – Avenant n°2 à intervenir à la convention signée avec le SYNDICAT DE TRAITEMENT

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n°11 du 13 décembre 2019 adoptant la convention de mise à disposition du personnel au Syndicat de traitement,

La convention prévoit la mise à disposition du Directeur du SMICTOM Sud Est 35 à hauteur de 66% au Syndicat de traitement. Ce dernier ayant été muté au Syndicat de traitement au 13/9/21, il convient d'acter par avenant la fin de mise à disposition.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CET AVENANT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter le projet de l'avenant tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à intervenir à la convention pour la mise à disposition du personnel au SYNDICAT DE TRAITEMENT, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 46
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 46
Nombre de voix pour : 46
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STÉPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 07 Décembre 2021
Date convocation : 26 Novembre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°16

(4.1: Personnel titulaire et stagiaire de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Approbation du protocole relatif au temps de travail

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge les régimes dérogatoires à la durée légale de travail obligeant les collectivités territoriales dont le temps de travail est inférieur à 1607 heures à se mettre en conformité avec la législation.

Dans ce cadre, les collectivités disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leur assemblée pour prendre une nouvelle délibération définissant les règles applicables aux agents.

Ces règles entrent en application au plus tard le 1^{er} janvier suivant leur définition, soit le 1^{er} janvier 2022.

Les modalités d'aménagement du temps de travail, en vigueur dans les services du SMICTOM Sud Est 35 depuis 2001, doivent donc être adaptées à l'évolution de la réglementation sur le temps de travail.

Dans ce cadre, la collectivité a travaillé avec l'ensemble des services, et le Comité technique à l'élaboration d'un règlement du temps de travail ci-annexé.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Un projet de protocole relatif au temps de travail est soumis à l'assemblée. Il regroupe l'ensemble des règles relatives au temps de travail dans la collectivité.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROTOCOLE RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter le protocole relatif au temps de travail tel que présenté,**
- **De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.**

Présents : 46
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 46
Nombre de voix pour : 46
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STÉPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 07 Décembre 2021
Date convocation : 26 Novembre 2021**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 Novembre 2021, s'est réuni, à POCE LES BOIS à la salle multifonctions, le Mardi 07 Décembre deux mille vingt et un à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Sylvain BARON (STE COLOMBE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Daniel TESSIER* (DOMALAIN) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Emmanuel FOUCHER* (BRIELLES) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE).

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie TRAVERS, M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Arnaud BOMPOIL, M. Vincent BOUTHÉMY (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – M. Michel GUILLOTIN (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Gwénaëlle LOAEC (MARCILLE-ROBERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNALUT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS).



COMITÉ SYNDICAL 07 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°17

(4.1: Personnel titulaire et stagiaire de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Instauration du compte épargne temps

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Il est proposé d'instituer dans la collectivité un compte épargne temps à compter du 1/1/2022.

Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés. Il est ouvert à la demande expresse de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

L'alimentation du CET doit être effectuée par demande écrite de l'agent au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

Les jours concernés sont :

- congés annuels sans que le nombre de jours pris au titre de l'année soit inférieur à 20,
- jours RTT
- jours de fractionnement

L'utilisation du CET :

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

Il est proposé d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :

La collectivité **autorise** l'indemnisation ou la prise en compte au sein du RAFP des droits épargnés :

- ✓ 1^{er} cas : Au terme de l'année civile, le nombre de jours inscrits sur le CET ne dépasse pas 15 : l'agent ne peut alors utiliser les droits épargnés qu'en prenant des jours de congé.
- ✓ 2^{ème} cas : Au terme d'une année civile, le nombre de jours accumulés sur le CET est supérieur à 15. Les 15 premiers jours ne peuvent toujours être utilisés que sous la forme de jours de congé. **Pour les jours au-delà du quinzième, une option doit être exercée, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante :**
 - le fonctionnaire opte, dans les proportions qu'il souhaite : pour la prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle RAFP, pour leur indemnisation ou pour leur maintien sur le CET.
 - l'agent contractuel opte, dans les proportions qu'il souhaite : soit pour l'indemnisation des jours, soit pour leur maintien sur le CET

Il est précisé que les bénéficiaires de ce compte épargne temps sont les agents titulaires ou contractuels de la collectivité à temps complet ou à temps non complet.

Le montant de l'indemnisation forfaitaire est fixé en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent

Catégorie A : 135 € bruts par jour

Catégorie B : 90 € bruts par jour

Catégorie C : 75 € bruts par jour

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CET.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte la mise en œuvre du compte épargne temps,
- Adopte les conditions de fonctionnement du compte épargne temps définies dans le règlement annexé,
- Charge le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.

Présents : 46
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 46
Nombre de voix pour : 46
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STÉPHAN

